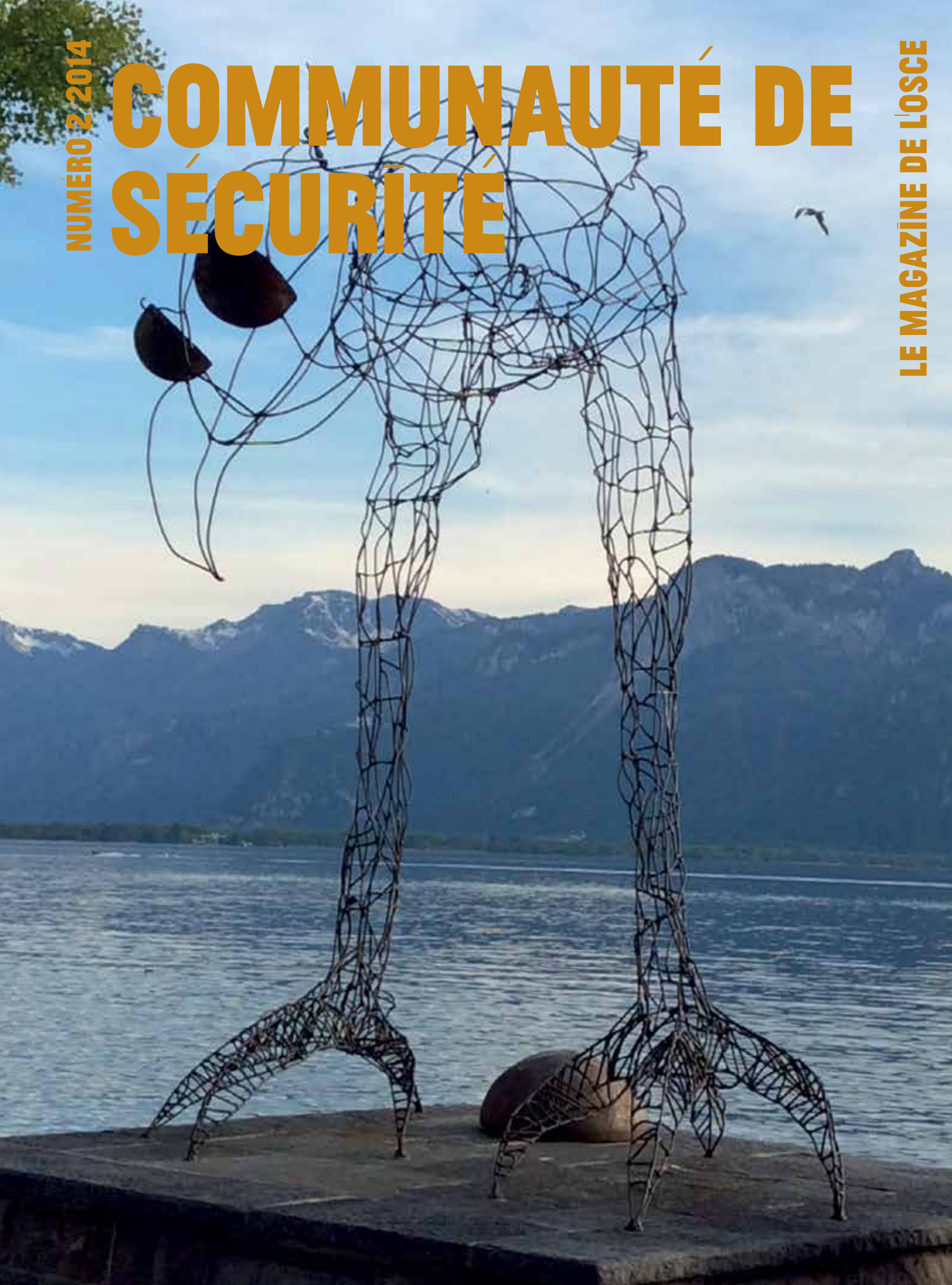


NUMÉRO 2 / 2014

COMMUNAUTÉ DE SÉCURITÉ

LE MAGAZINE DE L'OSCE



Aperçu général»



1 Serbie (Bosnie-Herzégovine). Lors des inondations qui ont frappé l'Europe du Sud-Est en mai, les missions de l'OSCE en Serbie et en Bosnie-Herzégovine n'ont pas tardé à s'associer aux efforts de secours internationaux. p.6

2 Ukraine L'OSCE a réagi à la crise en Ukraine, entre autres, par la négociation, le suivi, l'observation électorale, la vérification militaire et le dialogue. p.22

3 Genève (Suisse). La Cour de conciliation et d'arbitrage recèle un potentiel inexploité pour le règlement des différends entre États participants. p.36

4 Danemark. Une ONG danoise et une initiative de prévention de la criminalité se sont associées pour éloigner les jeunes de l'extrémisme et de la radicalisation grâce à la magie du football. p.44

Table des matières » Numéro 2/2014

Jalons

Cybersécurité/sécurité des TIC : renforcement de la confiance

4

Section spéciale



6

Quand la nature se déchaîne

L'OSCE s'associe aux secours portés aux victimes des inondations ; La responsabilité de prédire ; Étude de cas : Monthey, dans le Valais suisse

Communauté de sécurité



18

Chapitre VIII : ce que c'est et pourquoi c'est important

Zoom



22

L'OSCE en Ukraine

Des observateurs dépêchés sur place en urgence ; Observation de l'élection présidentielle ukrainienne

28

Quilt



Rapport



32

Personnes politiquement exposées

Dans les coulisses de l'OSCE

36

La Cour de conciliation et d'arbitrage

Société civile

38



Entretien avec Madeleine Rees, Secrétaire générale de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté

Débat

42

La boîte de Pandore du journalisme ?

Pratique optimale

44



La magie du football

À lire !

46



L'œuvre monumentale de Victor-Yves Gheballi retraçant l'histoire de l'OSCE

Divers

48

Le magazine Communauté de sécurité est publié par le Secrétariat de l'OSCE

Section de la communication et des relations avec les médias
Wallnerstrasse 6
A-1010 Vienne (Autriche)
Téléphone : +43 1 51436 6267
osce.magazine@osce.org

Publié sur papier en anglais et en russe, le magazine est également disponible en ligne en anglais, russe, allemand et français sur www.osce.org

Communauté de sécurité est disponible en tant qu'application gratuite pour iPad.

Les opinions exprimées dans les articles sont celles de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position officielle de l'OSCE et de ses États participants.

Rédactrice en chef

Ursula Froese

Comité de rédaction

Miroslava Beham, Cathie Burton, Ursula Froese, Adam Kobieracki, Alexey Lyzhenkov, Ian Mitchell, Marcel Pesko, Desiree Schweitzer

Conception et illustrations

Antoine van Dijck

Impression

Elanders (Hongrie)

Polices : LeMonde Journal ; Akkurat

Le magazine Communauté de sécurité favorise le développement d'une communauté de personnes résolues à promouvoir la confiance et la stabilité dans tout l'espace de l'OSCE. Les contributions écrites sur des aspects de la sécurité politico-militaire, économique et environnementale ou humaine sont les bienvenues. Les textes font l'objet d'une mise en forme rédactionnelle.

La page de couverture de Communauté de sécurité est un espace favorisant un débat visuel sur l'idée d'une communauté de sécurité et des questions connexes. Les artistes sont invités à apporter des contributions. Ils sont protégés par le droit d'auteur.

Tous les documents publiés le sont à la discrétion de l'OSCE. Les textes publiés ne donnent droit à aucune rétribution. Veuillez écrire à oscemagazine@osce.org. L'OSCE remercie tous les auteurs et artistes de leurs contributions.

Photos : OSCE, sauf mention contraire

Page de couverture

Before Flight
Michel Buchs
© Municipalité de Montreux

Tenue à Montreux (Suisse), les 20 et 21 mai, la deuxième réunion préparatoire du vingt-deuxième Forum économique et environnemental de l'OSCE était consacrée à l'attention à porter aux signes avant-coureurs de catastrophes possibles avant que celles-ci ne se matérialisent.





Lamberto Zannier

Les États participants de l'OSCE ont créé un précédent en adoptant des mesures de confiance pour réduire le risque de conflit découlant de l'utilisation des technologies de l'information et des communications (TIC).

Les infrastructures des TIC – nos lignes téléphoniques, câbles de radiodiffusion, connexions Internet, serveurs et nuages informatiques – sont la fibre qui nous relie au monde moderne. Il fut un temps où nous nous réunissions dans une même pièce pour nous entretenir et coucher des messages sur le papier avant de les envoyer par la poste par voie terrestre, maritime ou aérienne ; aujourd'hui, nos transactions se font électroniquement. C'est dans le cyberspace que se joue le drame de notre vie.

Résultat : une attaque contre nos réseaux de communication est désormais une affaire beaucoup plus personnelle. Où que nous soyons, il s'agit d'une menace à laquelle nous sommes tous confrontés, d'une menace contre laquelle tous les gouvernements doivent lutter. Elle a le pouvoir de nous réunir pour résoudre un problème commun et, en même temps, elle renferme le potentiel de nous diviser profondément. Pouvons-nous nous faire confiance les uns les autres ? Avons-nous le choix ?

La cyberattaque est l'illustration parfaite d'une menace du XXI^e siècle : de nature planétaire, elle est quasiment indétectable, éminemment réfutable et peut émaner de n'importe où, les responsables pouvant être aussi bien un pirate informatique isolé qu'un groupe organisé. Qui plus est, dès que l'on trouve des moyens de déjouer les technologies existantes, ces dernières ont déjà évolué, transformant la planification du risque en un piège de facteurs inconnus, qui, en soi, peuvent déstabiliser les efforts déployés pour maintenir la paix et la sécurité internationales.

Dans une telle situation, les mesures de confiance ont leur rôle à jouer. Une innovation pour les fondateurs de l'OSCE – ces visionnaires qui ont préparé la première Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe il y a 40 ans – elles semblent aujourd'hui constituer le meilleur moyen de résoudre les problèmes d'un monde qui, à l'époque, aurait été perçu comme relevant de la science-fiction. Armes nucléaires

et cybermenaces sont des concepts très différents, les unes étant une technologie dont la raison d'être était de ne jamais servir, alors que les autres sont omniprésentes et utilisées dans le monde entier. Mais, en trouvant le moyen de réduire le risque d'une guerre nucléaire, on pourrait également trouver celui de réduire les cybermenaces auxquelles nous sommes actuellement confrontés.

Le secret réside dans la façon dont les mesures de confiance agissent pour atténuer la tension, permettre aux États de s'ouvrir peu à peu l'un à l'autre, commencer à échanger des informations, recenser les problèmes communs et rechercher des solutions en commun. Au fil des décennies, l'OSCE a accumulé une vaste expérience dans leur élaboration et leur adaptation à tous les domaines de ses activités et, en avril 2012, les États participants ont décidé de tirer parti de cette expérience pour lutter contre la menace actuelle contre la cybersécurité/la sécurité des TIC.

Entamant un ambitieux périple visant à rechercher des moyens d'éviter les malentendus et à réduire le risque qu'une cyberattaque ne dégénère en un véritable conflit, ils ont commencé des négociations présidées par les États-Unis et soutenues par le Secrétariat de l'Organisation. Ces négociations ont abouti, l'année dernière, à un accord sur une série initiale de 11 mesures de confiance dans le domaine de la cybersécurité et de la sécurité des TIC. Axées sur le renforcement de la transparence, ces mesures représentent une percée majeure et une première pour l'OSCE. Elles comportent des dispositions relatives à la communication et à l'échange d'informations au niveau gouvernemental et des experts, ainsi qu'au recours à l'OSCE comme plateforme d'échange de meilleures pratiques.

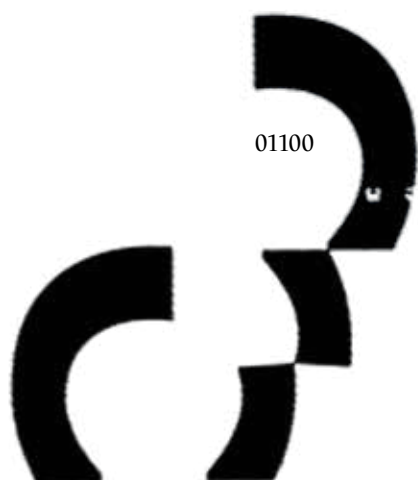
La plupart des mesures sont de nature volontaire, l'expérience ayant montré que la clé du succès consiste à commencer par ce qui est aisément réalisable et à progresser à mesure que la confiance augmente. Une des mesures les plus simples et pourtant potentiellement la plus efficace est de créer un vocabulaire commun, permettant aux États de parler la même langue afin d'éviter de tomber dans de dangereux malentendus. À cet effet, les États sont convenus de mettre en commun leurs terminologies nationales, accompagnées d'une explication de chaque terme. Le but, en définitive, est d'établir un glossaire consensuel. Si l'on y parvient, cela rendra un grand service à la communauté internationale. La question de la cybersécurité/de la sécurité des TIC étant actuellement examinée dans de nombreuses enceintes, ces mesures devraient également être intégrées dans d'autres processus régionaux et internationaux.

En substance, ces mesures initiales de confiance et de sécurité sont une expression de bonne volonté de la part des États participants, une « invitation à danser ». Lorsque l'insécurité est élevée, c'est souvent le premier pas qui est le plus difficile à faire. Par la suite, il s'agit d'apprendre à se connaître, de trouver un rythme commun.

Je suis convaincu que les États participants envisageront d'adopter des mesures supplémentaires pour réduire encore le risque de malentendu, d'escalade et de conflit. Le temps qu'ils prendront pour appliquer la série initiale de mesures de confiance et en recenser de nouvelles dépendra de leur volonté politique.

Lamberto Zannier est Secrétaire général de l'OSCE.

Les mesures en bref



CONFIDANCE

Lisez la décision dans son intégralité
ici : www.osce.org/pc/109168

Pour davantage d'informations sur les
activités de l'OSCE en faveur de la
cybersécurité/de la sécurité des TIC,
veuillez contacter M. Ben Hiller à
l'adresse : Ben.Hiller@osce.org

es États participants de l'OSCE sont convenus de prendre les mesures ci-après pour renforcer la confiance dans le domaine de la cybersécurité/de la sécurité des TIC :

Se faire part volontairement de leurs points de vue nationaux sur les menaces nationales et transnationales pesant sur les TIC et leur utilisation ;

Faciliter volontairement la coopération et l'échange d'informations concernant la sécurité des TIC et de leur utilisation ;

Tenir des consultations à titre volontaire en vue de réduire les risques de malentendu découlant de l'utilisation des TIC ;

Échanger volontairement des informations sur les mesures qu'ils ont prises pour assurer un Internet ouvert, interexploitable, sécurisé et fiable ;

Se servir de l'OSCE comme plateforme d'échange de meilleures pratiques et d'informations ;

Encourager l'adoption d'une législation nationale moderne et efficace afin de faciliter la coopération pour lutter contre l'utilisation des TIC par les criminels ou les terroristes ;

Échanger volontairement des informations sur leur organisation, leurs stratégies, leurs politiques et leurs programmes nationaux qui ont trait à la sécurité des TIC et de leur utilisation, y compris les partenariats public-privé ;

Désigner un référent en vue de faciliter les communications pertinentes et le dialogue sur la sécurité des TIC et de leur utilisation ;

Fournir volontairement une liste de la terminologie nationale concernant la sécurité des TIC et de leur utilisation. À plus long terme, les États participants s'efforceront d'établir un glossaire consensuel ;

Se servir des mécanismes de l'OSCE tels que le Réseau de communication, géré par le Centre de prévention des conflits, afin de faciliter les communications au sujet des mesures de confiance ;

Tenir une réunion au moins trois fois par an pour examiner les informations échangées et se pencher sur le développement de mesures de confiance.

En mai, une masse d'air polaire a rencontré de l'air méditerranéen sous-tropical et formé une zone d'extrême basse pression, déclenchant ainsi les pluies les plus fortes jamais enregistrées en Europe du Sud-Est depuis que sont recueillies des données météorologiques. Dans le même temps, de l'eau en provenance de l'Ouest, charriée par le Danube en crue, s'écoulait dans la mer Noire, provoquant une inondation massive de la Save et de ses affluents, la Bosna et la Kolubra, qui a entraîné la mort de 80 personnes et en a laissé des millions en détresse.

Lorsqu'une catastrophe naturelle se produit il n'y a qu'une chose à faire : réagir aussi rapidement, efficacement et généreusement que possible. L'OSCE a des opérations de terrain en Serbie et en Bosnie-Herzégovine. Sans tarder, ces dernières se sont associées aux efforts internationaux visant à fournir des secours.

La Présidence suisse de l'OSCE a fait de la réduction du risque de catastrophe naturelle une priorité de l'Organisation. Lorsque les eaux baissent ou, mieux encore, avant qu'elles ne montent, les États participants de l'OSCE, qui se consacrent à la prévention des menaces pour la stabilité et la sécurité dans la région, doivent se réunir et déterminer comment ils pourraient le mieux coopérer afin d'anticiper les vicissitudes de Mère Nature.



Photos (G-D) : 1 Inondations dans le canton de Posavina, en Bosnie-Herzégovine (OSCE/ Gonzalo de Cesare) ; 2 Inondations à Obrenovac, en Serbie (OSCE/Milan Obradovic) ; 3 Croix-Rouge autrichienne, Bosnie-Herzégovine (OSCE/ Danica Pelemis-Subotic) ; 4 et 5 Glissements de terrain dans le canton de Tuzla, en Bosnie-Herzégovine (OSCE/ Danica Pelemis-Subotic) ; 6 et 7 Nettoyage et désinfection à Obrenovac, en Serbie (OSCE/ Milan Obradovic).

Quand la nature se déchaîne

Fonds caritatif

Lors des inondations dévastatrices qui ont frappé l'Europe du Sud-Est à la mi-mai, le Secrétaire général de l'OSCE, Lamberto Zannier, a immédiatement autorisé le versement de 30 000 euros à la Mission en Bosnie-Herzégovine et de 15 000 euros à la Mission en Serbie, sommes prélevées sur le Fonds caritatif de l'Organisation.

En étroite concertation avec la communauté internationale, la Mission en Bosnie-Herzégovine a fait l'acquisition de canots pneumatiques, de sacs de couchage et de couvertures. La Mission en Serbie a, quant à elle, répondu à une demande urgente de la

Croix-Rouge et acheté 10 000 paires de sous-vêtements à l'intention des personnes qui avaient été contraintes de quitter leur logement sans rien d'autre que les vêtements mouillés qu'ils portaient.

Les deux bureaux ont également utilisé leurs fonds propres et le personnel a généreusement offert son aide et des dons. La Mission à Skopje, qui fut par la suite elle-même touchée par les inondations, s'est empressée de faire don à chacune des deux missions de l'OSCE de 2 000 euros prélevés sur son « Blossom Fund », un fonds permanent grâce auquel la Mission à Skopje finance des projets en faveur des enfants.

Reprogrammation en Serbie

« Les autorités serbes avaient vraiment besoin de matériel au cours des premiers jours. Notre Département de la démocratisation a un programme de gestion des situations d'urgence, de sorte que nous étions déjà en contact avec le Département du Ministère de l'intérieur chargé de la gestion de ces situations en tant que partenaire régulier. Nous avons été en mesure de reprogrammer 23 551 euros d'économies réalisées sur les taux de change dans le cadre d'un projet extrabudgétaire financé par le Gouvernement suédois, grâce à sa réaction des plus courtoises et rapides. Nous avons acquis, à prix coûtant, une pompe de forte capacité et trois pompes plus petites », a indiqué Paula Thiede, chef adjointe de la Mission en Serbie.

« Nous avons également un Projet d'assistance aux Roms, financé par la Suède, dans le cadre duquel nous avons pu reprogrammer 155 000 euros afin de faire l'acquisition de 1 000 kits sanitaires à l'intention de la communauté rom et de répondre aux besoins immédiats des campements de Roms d'Obrenovac, la localité serbe la plus durement touchée par les inondations », a-t-elle déclaré.

Réseau de bureaux extérieurs en Bosnie-Herzégovine

« La visite de Sekovice sur la Drina fut poignante. La décharge était située sur les bords de la rivière et, avec l'inondation, les déchets ont été ramenés en ville. Il y en avait partout, l'eau ayant déplacé la décharge au milieu de la localité. Nous avons fourni une aide bénévole et des provisions », a déclaré Fletcher Burton, le chef de la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine.

« La Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine dispose du seul réseau de présences internationales sur le terrain dans le pays en dehors de l'EUFOR (l'opération militaire de l'UE en Bosnie-Herzégovine). Nous avons ouvert cinq bureaux temporaires supplémentaires dans les zones touchées par les inondations, à savoir Maglaj, Bijeljina, Samac, Orasje et Prijedor. Nous avons proposé aux organismes humanitaires, qui sont les véritables spécialistes de la réponse aux catastrophes naturelles, de recourir à notre réseau. Nos collègues les ont informés et leur ont fourni des contacts et une assistance pour ce qui des spécificités locales, ce que nous sommes les seuls à pouvoir offrir, car nous vivons sur place ; nous connaissons cette région mieux que quiconque », a-t-il dit.

La responsabilité de prédire

Si provoquer des catastrophes est une prérogative de la nature, en réduire les risques est notre responsabilité.

L'expérience suisse

Au cours de la dernière décennie, plus d'un million de personnes ont perdu la vie à la suite de catastrophes naturelles, les tremblements de terre, tsunamis, inondations et cyclones provoquant des dégâts évalués, selon le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe, à mille milliards de dollars des États-Unis. Cela dit, les morts tragiques et les pertes financières importantes qui en résultent ne peuvent pas être imputées uniquement à la nature. La sécurité dépend également d'une compréhension appropriée des risques liés à un environnement imprévisible et de l'adoption de mesures concrètes pour en réduire l'impact.

Cela peut sembler être du simple bon sens. Mais il est un fait que, dans de nombreuses parties du monde, une densité de population croissante dans des zones propices à des événements extrêmes, associée à une méconnaissance des risques, un aménagement territorial chaotique, l'absence de codes de la construction appropriés et l'exploitation sans scrupules des ressources naturelles, est à l'origine d'une augmentation régulière du nombre des catastrophes naturelles.

L'OSCE s'emploie à renforcer la prise de conscience face aux risques pour la sécurité et la stabilité et à faire adopter les mesures nécessaires pour les réduire. C'est dans cet esprit que la Présidence suisse de l'OSCE de 2014 a décidé de faire de la prévention des catastrophes naturelles une de ses principales priorités.

En raison de sa topographie, la Suisse est régulièrement confrontée à des dangers tels que des glissements de

terrain, des avalanches ou des inondations. Cela n'est pas nouveau. Ce qui l'est, en revanche, c'est que ces phénomènes deviennent plus fréquents avec le changement climatique, la dégradation du permafrost et la fonte des glaciers dans les Alpes. Après les crues intenses de 1987, 1993, 1999, 2000 et 2005, une véritable culture de la gestion intégrée du risque a commencé à se développer en Suisse aux niveaux municipal, cantonal et national.

Ne se contentant pas de conserver pour elle les connaissances qu'elle a acquises, la Suisse partage son expérience au-delà de ses frontières. Au Tadjikistan, par exemple, l'Agence suisse pour la coopération et le développement soutient un projet de gestion intégrée des bassins versants, dont l'objectif est de réduire le risque de catastrophes liées aux accidents pluviométriques tels que les inondations, les glissements de terrain ou les flux de débris pour les villages situés en contrebas.

L'équipe du projet décide des mesures à prendre en coopération avec les communautés locales. Ces mesures sont axées sur cinq domaines : gestion des pâturages, agriculture durable, agroforesterie, efficacité énergétique (afin de réduire la pression sur les forêts et la végétation en général) et infrastructures de mitigation.

La construction de points d'eau pour le cheptel, la plantation de légumineuses sur les bassins versants afin de prévenir l'érosion, l'organisation de formations aux techniques de préservation des sols, la plantation d'arbres fruitiers, la modernisation des fours pour réduire la consommation de bois, la remise en état des canaux de déviation des coulées de boue, le renforcement des ponts et la construction d'un bassin de rétention pour se protéger des inondations ne sont que quelques-uns des moyens grâce auxquels le projet s'emploie à accroître la résistance de la population aux catastrophes naturelles.

Il importe de garder à l'esprit que la protection absolue des populations, des biens et des ressources n'existe pas. Il est, dès lors, indispensable de jauger quelles mesures de sécurité adopter en priorité, l'effort nécessaire pour les mettre en œuvre et la probabilité des risques résiduels.

Article fourni par l'Agence suisse pour le développement et la coopération (ASDC)

Le lecteur trouvera de plus amples informations au sujet des activités de l'ASDC à l'adresse suivante : www.sdc.admin.ch

Trois experts

La réduction du risque de catastrophe à l'ordre du jour à Montreux

La Suisse a accueilli plus d'une centaine de parties prenantes à Montreux et dans les Alpes valaisannes toutes proches les 20 et 21 mai 2014 pour la deuxième Réunion préparatoire du vingt-deuxième Forum économique de l'OSCE. Trois experts, qui y ont participé, nous expliquent pourquoi la coopération internationale est si importante.

La théorie, c'est bien ; la pratique, c'est mieux !

Toni Frisch nous relate comment le Groupe consultatif international de recherche et de sauvetage (GCIRS) s'y est pris pour faire en sorte que les interventions en cas de catastrophes soient moins chaotiques et mieux coordonnées.

« En 1988, un violent tremblement de terre a frappé Spitak, en Arménie, et la réponse fut chaotique, marquée par un manque total de coordination et de professionnalisme. Trop de ceux qui étaient sur place n'avaient absolument pas été préparés. C'est ce qui nous a incités à créer un groupe international dont les membres allaient œuvrer dans le domaine de la recherche et sauvetage en milieu urbain.

Du fait de notre longue tradition en matière de coopération internationale, nous avons le privilège, en Suisse, de disposer d'une vaste expérience des catastrophes naturelles et des crises, de l'intervention rapide, des secours et de la reconstruction, ainsi que de la prévention et de la préparation. En 1989, j'ai proposé que les trois pays germanophones, la Suisse, l'Allemagne et l'Autriche, coopèrent entre eux. En 1991, le Groupe consultatif international de recherche et de sauvetage (GCIRS) a vu le jour avec 12 pays, sous les auspices du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) de l'ONU. J'ai été nommé à la présidence du Groupe, fonction que je continue d'exercer.

Depuis lors, le GCIRS a connu un développement considérable. Nous sommes aujourd'hui un réseau mondial bien établi, composé de 80 pays, d'une dizaine d'organisations internationales et de plusieurs ONG également, dont tous les membres se consacrent à la recherche et au sauvetage. Le monde actif de la recherche et du sauvetage est désormais regroupé au sein du GCIRS (à ce jour, l'OSCE n'en fait pas partie, mais c'est certainement une possibilité).

La recherche et le sauvetage sont le fer de lance de toute opération de secours après un gros tremblement de terre. Pour être à même de réagir efficacement, nous devons être sur place, analyser le mieux possible la situation sur le terrain, organiser notre action et mettre en place également, d'emblée, un centre de coordination, afin que nos collègues qui arrivent à leur tour sur les lieux de la catastrophe puissent aussi s'organiser de manière appropriée. Nous devons être absolument intransigeants sur la qualité. Pour la formation, les exercices et les interventions, le GCIRS a instauré des normes et des lignes directrices, qui ont été approuvées par une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies en 2002.

Les opérations de recherche et de sauvetage ne sont cependant qu'un des aspects, très limité dans le temps, des secours. Pour une catastrophe donnée, seules quelques personnes auront peut-être pu être sauvées, tandis que des milliers d'autres y auront laissé leur vie. Il y a vingt ans, j'avais donc déjà déclaré : « Nous devons élargir notre action, nous devons nous concentrer sur le renforcement des capacités. » Et c'est ce que de nombreux pays font avec succès depuis de nombreuses années.

La formation ne peut pas être seulement de la théorie. Nous devons avoir des gens qui ont une expérience pratique personnelle pour former d'autres personnes, des gens qui ont les connaissances théoriques, mais aussi la pratique nécessaires.

En 2005, nous avons franchi une nouvelle étape importante. Nous avons lancé un système de certification, nous parlons de classification, pour faire la distinction entre personnel ad hoc et professionnel, sur la base d'un examen collégial.

Ces deux éléments pris ensemble, à savoir une réaction professionnelle en cas d'urgence et le renforcement des capacités dans le monde entier, c'est la meilleure et la plus efficace des combinaisons dont on puisse rêver. »

L'Ambassadeur Toni Frisch est le président du Groupe consultatif international de recherche et de sauvetage (GCIRS).

Délogées, déplacées, laissées pour compte

Nina Birkeland nous parle des personnes déplacées par-delà les frontières à cause de catastrophes naturelles et des moyens mis en œuvre par l'Initiative Nansen pour améliorer leur sort.

« La plupart de ceux qui ont été contraints de quitter leur logement à la suite des récentes inondations dans les Balkans resteront à l'intérieur de leurs frontières nationales, où leurs États ont la responsabilité de les aider et de les protéger. Mais certains d'entre eux, j'en suis sûre, iront à l'étranger. Quel sera leur sort ?

Lorsque des personnes ont été déplacées à l'extérieur des frontières de leur pays en raison d'une catastrophe naturelle, elles tombent dans un vide. Elles n'ont pas de statut juridique officiel. Elles ne sont pas non plus considérées comme des réfugiés, étant donné que le déplacement provoqué par des catastrophes naturelles n'est pas couvert par la Convention des Nations Unies en la matière.

Au Conseil norvégien pour les réfugiés, nous suivons les mouvements de population et établissons des rapports à ce sujet. Nous avons constaté que des citoyens d'au moins 25 États participants de l'OSCE ont subi des déplacements provoqués par des catastrophes naturelles ou les effets du changement climatique au cours de ces six dernières années.

Certains pensent que les personnes déplacées par des catastrophes pourraient être couvertes par la Convention sur les réfugiés. Je ne crois pas que cela soit une bonne idée, car les réalisations dans ce domaine sont très claires : la Convention sur les réfugiés [Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés] vise à protéger les personnes contre la "persécution", qui implique l'intention d'un État de violer les droits de l'homme ou sa tolérance vis-à-vis de telles violations. Modifier la Convention sans affaiblir les droits de ceux qu'elle couvre déjà serait très compliqué et long. Il nous faut trouver d'autres moyens de protéger les personnes déplacées à la suite de catastrophes et du

changement climatique. C'est la raison pour laquelle la Norvège et la Suisse ont lancé l'Initiative Nansen.

Cette problématique ne sera pas résolue en l'espace de deux ou trois ans, il s'agira d'un processus plus long. Mais, dès à présent, nous voyons émerger un certain nombre de bonnes pratiques.

La première étape consiste à analyser la situation et à déterminer comment ces personnes y font face : certaines d'entre elles s'en tirent peut-être par leurs propres moyens, d'autres obtiennent éventuellement de l'aide de la société civile ou d'organisations d'inspiration religieuse, et d'autres encore deviennent des travailleurs migrants.

L'Initiative Nansen prend l'avis des représentants du gouvernement et de la société civile d'un pays donné et s'efforce de déterminer quelles sont les réalités propres à ses différentes régions. Nous mettons des faits sur la table et leur demandons quels sont les problèmes qui se posent dans leur pays et quelles mesures supplémentaires pourraient être prises au niveau de la communauté, ainsi qu'au niveau national, régional et international pour remédier à ces problèmes.

Nous nous sommes aperçus que l'accès à l'emploi, à l'éducation et aux soins de santé s'avérait souvent plus difficile pour les personnes qui ont été déplacées, même à l'intérieur de leur propre pays. En effet, le soutien public peut très bien être attribué non pas au niveau national mais au niveau local. Et si vous n'êtes pas chez vous, vous n'y avez peut-être pas droit.

Une deuxième étape consiste à trouver des exemples de bonnes pratiques, que les pays pourraient partager. L'objectif global de l'Initiative Nansen est de dégager un consensus sur des principes clés pour la protection des personnes déplacées par-delà les frontières dans le contexte des catastrophes naturelles.

L'OSCE a-t-elle un rôle à jouer ? Les États participants pourraient inclure la question du déplacement et de sa prévention dans leurs politiques nationales d'adaptation au changement climatique et de réduction du risque de catastrophe. Pour les personnes déjà déplacées, les États participants pourraient s'efforcer de trouver des solutions régionales durables, les missions de terrain de l'OSCE étant particulièrement bien placées pour assurer le suivi de leur mise en œuvre. »

Nina M. Birkeland est Conseillère principale pour les catastrophes et le changement climatique au sein du Département des partenariats et de la politique du Conseil norvégien des réfugiés, qui soutient l'Initiative Nansen.

Gare aux tremblements de terre politiques

Fred Tipson soutient que nous sommes entrés dans une ère au cours de laquelle les attitudes populaires évolueront radicalement en réaction à la dégradation de l'environnement.

Quels changements nous attendent ?

Le dernier rapport du Groupe international sur le changement climatique confirme que la détérioration des calottes glaciaires de l'Arctique et de l'Antarctique aura pour effet d'augmenter le niveau de la mer sensiblement plus que prévu, et ce plus tôt qu'on ne le supposait jusqu'à présent. Comme nous le savons tous, il suffit d'une très légère augmentation du niveau de la mer, à peine quelques centimètres, pour que l'impact des ondes de tempête devienne nettement plus conséquent. Cette évolution aura pour effet de modifier fondamentalement les priorités de la population mondiale.

Nous avons encore tendance à croire que les catastrophes naturelles sont des événements isolés plutôt que les symptômes d'une tendance générale que nous devrions prendre beaucoup plus au sérieux. Le changement climatique n'en est pas la seule cause : il y a aussi l'accroissement de la population et la raréfaction progressive des denrées alimentaires et de l'eau, ce qui entraîne une hausse des dépenses correspondantes, allant de pair avec une incapacité politique généralisée de prendre des décisions importantes et difficiles. Même lorsque les mesures à adopter paraissent évidentes – à défaut de solutions, des démarches de gestion du risque – les gouvernements ne se sentent pas en mesure de prendre ces décisions. Cette combinaison de facteurs changera la façon dont les citoyens envisageront leur sécurité personnelle et celle de leur famille, et également leur choix de l'endroit où ils s'installeront, se réinstalleront ou demeureront.

Sur le plan politique, cette situation risque d'exacerber les attitudes anti-immigration en Europe, mais également aux États-Unis. Et comme je m'attends à ce qu'une série de catastrophes naturelles de grande envergure et symptomatiques surviennent en divers endroits, nos concitoyens vont commencer à tirer les conclusions qui s'imposent et à opter pour une attitude tout à fait différente face aux événements qui les entourent.

Que pourrait-on faire ?

La difficulté consiste à admettre que les types d'impact dont on parle – inondations, sécheresses, famines et maladies – sont des problèmes transnationaux auxquels nos gouvernements et nos responsables politiques ont du mal à remédier en termes politiques nationaux. En intensifiant le débat international sur ces questions, nous serons peut-être à même d'inciter les dirigeants locaux à y remédier plus courageusement.

D'une certaine manière, nous devrions tirer les enseignements des efforts que nous avons déployés afin d'éviter une catastrophe durant la guerre froide. Notre préoccupation principale, à l'époque, était d'éviter un échange nucléaire délibéré ou – c'était beaucoup plus probable – résultant d'une erreur d'appréciation ou de l'escalade de la situation. Nous abordions les menaces auxquelles nous étions confrontés, non pas tant en termes de certitude scientifique, mais en termes de risques, de probabilités et de scénarios. Nous avons réfléchi dans le moindre détail, du moins au sein de la communauté de sécurité, aux raisons pour lesquelles une telle situation pouvait se produire. Il ne s'agissait pas de terrifier tout le monde, mais de trouver des moyens de s'adapter, d'atténuer les tensions et d'utiliser les processus diplomatiques pour mieux communiquer. Cette démarche a abouti à la conférence sur la sécurité tenue à Helsinki en 1975 et aux débuts de l'OSCE.

Sur quels aspects devrions-nous nous concentrer ?

Selon plusieurs projections scientifiques concernant les changements environnementaux, certaines parties du monde deviendront inhabitables. Nous devons réfléchir aux incidences d'une telle évolution, en termes de pressions politiques et de potentiel de conflit, visage plus sombre de l'humanité.

Assurément, une réaction stoïque de résistance accrue est de la plus haute importance. Et, bien entendu, nous devons aussi travailler sur notre capacité héroïque à porter secours. Mais, si nous analysons les symptômes et les projections scientifiques avec un minimum d'honnêteté, nous devons bien reconnaître que ces réactions stoïques et héroïques ne seront pas suffisantes. Lorsque nous entrerons dans l'ère du changement environnemental, que je qualifie d'« écozoïque », certaines personnes devront déménager pour survivre. Plus tôt nous aurons déterminé quelles parties du monde seront les plus vulnérables à ce

type de pression, et aurons commencé à nous y préparer, et plus la situation sera aisée à gérer. S'occuper de ces questions maintenant sera beaucoup plus facile que d'avoir à le faire au moment d'une crise, lorsque le temps manque et qu'il n'est pas possible de s'adapter et de préserver la stabilité politique et les libertés de base.

La solidarité internationale est, finalement, notre seul espoir. Le danger, j'en ai peur, est que nous ne parvenions pas à remédier à ces problèmes suffisamment tôt pour éviter des réactions intéressées et auto-protectrices, générées par des politiciens peu scrupuleux, qui les exagéreront à leurs propres fins. Un autre danger est que des groupes terroristes et criminels exploitent ces menaces de catastrophe naturelle pour accentuer la panique et le chaos. Pour les gouvernements corrompus, il sera encore plus difficile de remédier à la situation.

C'est la raison pour laquelle j'éprouve des sentiments aussi mitigés face à tous les efforts – élaboration de principes et de programmes, préparatifs de la réunion de mars prochain à Sendai (Japon) [Troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe, 14–18 mars 2015] – consentis par l'Organisation des Nations Unies et d'autres organismes internationaux dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe. Il s'agit chaque fois de débats très constructifs, mais avec une expertise très limitée et très peu de visibilité ou de soutien public. Il est très probable que nombre de ces principes ne soient jamais appliqués ou, s'ils le sont, qu'ils soient interprétés dans un sens étroit ne prenant pas en considération ces dangers politiques plus généraux.

Nous envisageons encore la réduction du risque environnemental en termes économiques, d'ingénierie et techniques, et non pas comme d'énormes défis politiques susceptibles de dégénérer en conflits.

Que pourrait faire l'OSCE ?

En 1975, l'Acte final de Helsinki a créé une sorte d'autorité supérieure, au-dessus de celle des États individuels, à laquelle les citoyens pouvaient s'adresser. Près de 40 ans après Helsinki, nous devrions réfléchir à la possibilité de conclure un nouveau pacte de solidarité pour coopérer face aux risques transnationaux dans le domaine environnemental, démographique et des ressources.

Nous le faisons déjà, dans une certaine mesure, dans le cadre de ce que j'appellerais les deux premières corbeilles, avec la mise en place d'une résistance stoïque, d'une part, et d'une éthique héroïque de l'assistance, de l'autre – une assistance qui n'est pas seulement compatissante et

généreuse, mais aussi suffisamment réaliste pour ne pas utiliser les fonds d'assistance pour perpétuer des situations qui ne sont pas viables à long terme. Mais la corbeille la plus difficile, comme ce fut déjà le cas pour les dispositions relatives aux droits de l'homme dans l'Acte final de Helsinki, sera la troisième, à savoir l'élaboration de solutions pour l'ère écozoïque, au cours de laquelle des pressions environnementales cumulées imposeront des mesures drastiques, telles que la réinstallation.

Nous devons faire de la réinstallation planifiée un thème de débats internationaux portant notamment sur les endroits les plus vulnérables et ceux où les communautés actuelles ne sont pas viables. Nous devons considérer ce problème comme un problème commun, que nous pouvons envisager de gérer ensemble. Et, de nouveau, il faut espérer que ce débat fournira une justification politique aux responsables politiques qui ne pouvaient pas débattre de ces questions à eux seuls au niveau national.

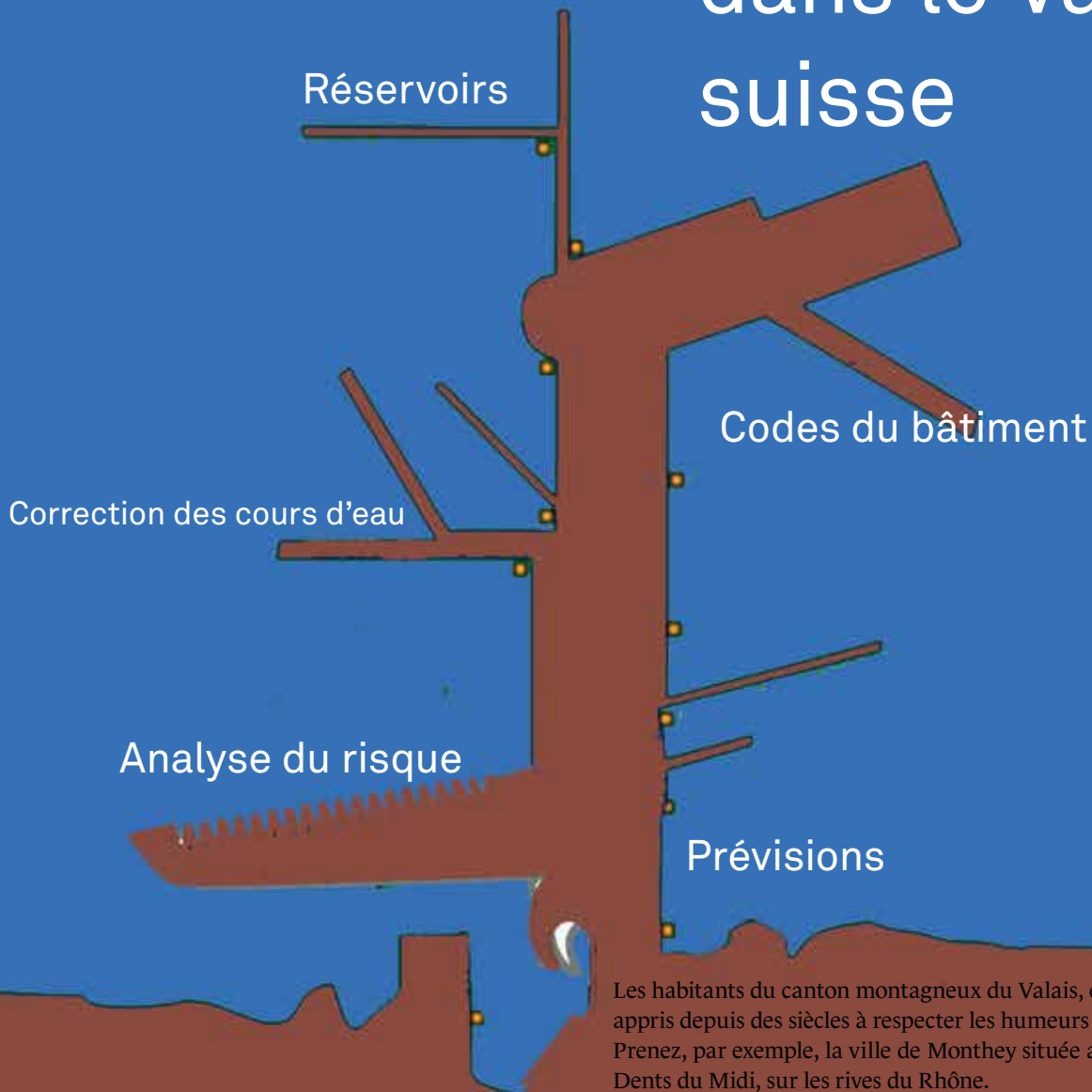
L'idée d'un nouveau pacte, d'un nouvel Acte final, peut paraître naïve, je le sais. Les gouvernements ne sont pas prêts et le public ne l'est pas non plus. Mais, à mon avis, la prise de conscience du danger interviendra plus rapidement que nous le pensons actuellement. De nombreux groupes environnementaux s'inquiètent du fait que le grand public semble aussi indifférent. Je prédis que le public, à mesure que davantage de catastrophes se produiront, d'une ampleur plus grande que ce à quoi nous sommes habitués, commencera à se poser des questions, pour sa propre sûreté et sécurité. Il commencera à se rendre compte à quel point certains d'entre nous, voire la plupart d'entre nous, sont vulnérables. Et cela aura pour effet de faire évoluer les politiques, d'abord localement, puis à l'échelle mondiale. Il y aura une demande publique, et cela rendra les gouvernements plus réceptifs à la recherche d'une solution à ces problèmes.

Fred Tipson est Conseiller spécial auprès du United States Institute of Peace à Washington, D.C.

L'OSCE et le changement climatique

En coopération avec ses partenaires de l'Initiative Environnement et Sécurité (ENVSEC), l'OSCE exécute depuis 2013 un projet visant à évaluer les incidences du changement climatique sur la sécurité et à identifier les points sensibles en Europe orientale, dans le Caucase du Sud et en Asie centrale. Ce projet, d'un montant de 2,1 millions d'euros, bénéficie du soutien de l'Instrument de stabilité de la Commission européenne et de l'Agence autrichienne pour le développement. Les consultations nationales, qui ont eu lieu dans 11 pays de janvier à mars 2014, seront suivies de consultations régionales dans le cadre d'un processus participatif incluant gouvernements, ONG et milieux universitaires.

Étude de cas : Monthey, dans le Valais, suisse



Les habitants du canton montagneux du Valais, en Suisse, ont appris depuis des siècles à respecter les humeurs de la nature. Prenez, par exemple, la ville de Monthey située au pied des Dents du Midi, sur les rives du Rhône.

Siège de grands noms de l'industrie chimique internationale, Monthey est le moteur économique du Valais. C'est là une situation qui peut déclencher un scénario doublement dévastateur : celui d'une catastrophe naturelle amplifiée par une catastrophe industrielle qui en résulterait.

Dans les pages ci-après, nous examinons comment Monthey se prémunit contre le danger des torrents en crue, des glissements de terrain et des tremblements de terre.



Élargir un fleuve

Le Rhône s'écoule sur 170 kilomètres, du glacier du Rhône au lac de Genève, avant de poursuivre sa route en direction du sud, à travers la France, et de se jeter dans la Méditerranée. Depuis des siècles, il nourrit la population qui s'est installée sur ses rives. Mais lorsque le fleuve enfle, il peut également semer la mort. On considère que 14 000 hectares de terres risquent d'être inondés par le Rhône, ce qui provoquerait des dégâts évalués à 10 milliards de francs suisses.

Deux fois déjà, de 1863 à 1894 et de 1930 à 1960, des projets de très grande ampleur ont été menés à bien, permettant de modifier le cours du fleuve afin d'en atténuer le danger. Après l'inondation de 1987, il est clairement apparu qu'une troisième correction du Rhône s'imposait.

L'urgence de procéder à ces travaux a été soulignée en 2000, lorsque la vallée du Rhône a été touchée par la plus forte inondation en un siècle.

Un projet de ce genre nécessite de nombreuses années de planification. Des cartes du risque à codage couleur sont un outil important. En Suisse, les mesures de protection sont calculées pour résister à une inondation séculaire. Un avant-projet a été élaboré dans le cadre d'un vaste partenariat en 2008 et, en 2012, le projet a été approuvé.

Là où il y a suffisamment de place, le fleuve sera élargi. Dans les zones urbaines, où l'espace est compté, il sera approfondi.

Réguler le débit d'un torrent

Le Nant des Choëx, torrent qui serpente à travers la forêt et s'écoule dans la Vièze qui traverse Monthey, est magnifique. Mais, une fois tous les dix ans, un orage se produit qui peut provoquer une crue éclair mettant gravement en danger les maisons résidentielles construites à proximité.

Que faire dans un tel cas ? Construire un canal parallèle qui soit en mesure de contenir une inondation séculaire aurait pris beaucoup de place et occasionné des dépenses disproportionnées par rapport au danger.

Ici, c'est la solution du confinement qui a été retenue. Un réservoir recouvert d'herbe, d'une capacité de 30 000 m³ a été construit en bordure de la forêt. Bien intégré dans le paysage, il est suffisamment grand pour réduire le débit du torrent de 23 m³/seconde (ce qui est typique d'une crue éclair) à 10 m³/seconde plus facilement gérables. L'eau du torrent arrive par un chenal spécial de 25 mètres de long contrôlé par un orifice, qui permet à l'eau de pénétrer dans le réservoir en empruntant une rampe de pierres prévenant l'érosion.

Et que se passe-t-il si la crue décennale est en fait une crue séculaire, soit plus que ce que le réservoir peut contenir ? Dans le passé, une telle éventualité ne faisait pas partie de l'équation, ce qui pouvait provoquer une catastrophe plus grave que celle que l'on essayait d'éviter. Ce bassin est cependant équipé d'un débordement qui dirige l'eau vers une zone dans laquelle les dégâts seront moindres si la quantité d'eau déversée par le Nant des Choëx en dépasse la capacité.

L'importance de faire en sorte que les mesures de protection ne créent pas des dangers plus grands que ceux qu'ils sont censés prévenir est une leçon que le Valais a appris à ses dépens. En 2000, par exemple, à la suite d'un glissement de terrain dans le minuscule village de Gondo, à la frontière entre la Suisse et l'Italie, un mur de protection érigé au-dessus du village a lâché et trois blocs de béton, pesant chacun 500 tonnes, ont dévalé la pente boueuse et traversé le village, causant plus de dégâts et blessant plus de personnes que ne l'auraient fait une catastrophe purement naturelle.



Prévoir l'avenir

Lorsqu'une catastrophe risque de se produire, en être prévenu à l'avance et être en mesure de réagir rapidement peut faire la différence entre la vie et la mort.

Minerve était une déesse étrusque, dont le nom signifiait « celle qui mesure ». Dans la vallée supérieure du Rhône, MINERVE est un outil de prévision qui a été mis au point pour modéliser des événements extrêmes, tels que des inondations.

S'appuyant sur des données relatives au débit d'eau, aux précipitations, aux températures, ainsi qu'à l'état des réservoirs des centrales hydroélectriques et de la couverture de neige, qui sont corroborées par des données historiques, cet outil est capable de prévoir des inondations dans le canton du Valais de trois à cinq jours à l'avance.

MINERVE est un outil de prise de décisions. Des milliers de points de mesure alimentent en données 21 stations dans lesquelles des prévisions d'inondations sont générées automatiquement. Pour chacune de ces stations, des niveaux ont été définis auxquels les autorités municipales et cantonales doivent être informées.

MINERVE est également un outil de gestion des catastrophes. Un groupe d'experts fait en sorte que le système ne fournisse pas seulement des données numériques, mais également des avis concernant des mesures préventives, par exemple pour la gestion des réservoirs d'eau en montagne.



Renforcer un bâtiment scolaire

Après Bâle, le canton du Valais est la région de Suisse la plus menacée par les tremblements de terre. Selon des calculs qui ont été effectués, le Valais serait frappé une fois tous les 100 ans par un tremblement de terre de force six sur l'échelle de Richter. Le dernier s'est produit en 1946, de sorte que le prochain est attendu au cours de ce siècle, probablement dans les 50 années à venir.

Une génération sur trois seulement étant témoin d'un tremblement de terre, ce risque n'est pas nécessairement au premier plan des préoccupations des habitants. Or, de nombreux bâtiments à Monthey et aux environs n'ont pas été construits pour résister à un choc sismique. L'école primaire, appelée Collège de l'Europe, est l'un de ces bâtiments. Construit avant l'introduction des codes de construction parasismique, il repose sur de petits piliers en béton ne pouvant résister qu'à une force verticale.

Depuis 2004, le canton travaille avec les municipalités pour analyser la résistance de l'ensemble des bâtiments aux tremblements de terre. Un plan détaillé d'intervention en cas de séisme a été adopté en 2013.

Il a été établi que le Collège de l'Europe n'était en mesure de résister qu'à dix pour cent des forces sismiques. En cas de

gros tremblement de terre, ce bâtiment, qui abrite 450 élèves âgés de 10 à 14 ans, s'effondrerait sans aucun doute. Il fallait le renforcer.

La solution retenue était double : deux noyaux en béton ont été placés dans l'espace situé entre les trois bâtiments du complexe scolaire, les stabilisant latéralement et offrant 600 m² de surface supplémentaire.

Mais un problème de torsion subsistait. Des renforcements en acier ont donc été ajoutés dans les angles et à l'arrière du bâtiment. Pour résoudre ce problème complexe, les architectes se sont inspirés du jeu du tangram. Ils ont choisi un dessin géométrique rappelant le tangram pour les contreventements en acier. Leur travail a été récompensé par le Prix d'architecture et d'ingénierie parasismique suisse.

Maîtriser les dangers chimiques

Le site de fabrication de produits chimiques de Monthey est opérationnel depuis plus d'un siècle. Il y avait de bonnes raisons de l'installer ici : la première était celle du transport – le système ferroviaire qui a permis de développer l'économie de la région. Deuxième raison : pour fabriquer des produits chimiques, il faut de l'eau, laquelle était fournie par le Rhône. Troisièmement, le village voisin, Bex, dispose d'une mine de sel – la saumure pouvait être utilisée pour synthétiser les produits chimiques. Et, quatrième, Monthey a été une des premières localités à installer une centrale hydroélectrique, sur la Vièze, pour produire de l'électricité.

À l'origine, la ville et les installations de fabrication de produits chimiques étaient loin l'une des autres, mais aujourd'hui, elles sont côte à côte. On trouve des potagers à proximité immédiate du site. Des tremblements de terre, ou des crues du Rhône, pourraient déclencher de graves accidents chimiques ou biologiques, mettant en danger des milliers de personnes.

Le site de Monthey est l'un des 2 477 sites qui, en Suisse, sont soumis à l'Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM). L'OPAM impose aux entreprises d'établir un rapport comprenant une description des dangers et une estimation des dommages potentiels. Si ces ceux-ci sont considérables, les entreprises doivent procéder à une étude du risque indiquant la probabilité d'un accident majeur et décrivant les mesures de sécurité prises. Sur cette base, les

pouvoirs publics peuvent ordonner des mesures de sécurité supplémentaires, qui sont susceptibles d'aller jusqu'à la restriction des opérations ou leur interdiction.

Trois multinationales sont actuellement présentes sur le site. BASF y fabrique des pigments rouge et jaune, ainsi que des azurants optiques pour détergents à lessive. Huntsman y produit des polymères, comme les résines utilisées sur les Airbus ou sur les véhicules de la marque BMW assemblés à Berne. Quant à Syngenta, elle fabrique des produits de protection des plantes. Près de 2 000 employés travaillent sur le site.

Une quatrième entreprise, la Compagnie industrielle de Monthey (CIMO), est responsable de l'infrastructure et de la sécurité du site. Un plan d'intervention d'urgence complet existe pour chaque bâtiment.

La CIMO dispose d'un corps de pompiers (professionnels et bénévoles) de permanence jour et nuit en même temps que des forces de sécurité et une équipe médicale. Son matériel comprend un canon à eau d'une capacité de 4 000 litres à la minute, alimenté grâce à un réseau spécial. Il est équipé des instruments nécessaires pour mesurer la toxicité de l'air, du sol et de l'eau sur le site comme à l'extérieur de celui-ci. Il est également chargé d'assurer la radioprotection.





Chapitre VIII

Luk Van Langenhove

L'OSCE se définit comme étant un accord régional au sens du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Qu'est-ce que cela signifie ? Cela pourrait-il signifier davantage ?

Lors de la rédaction de la Charte des Nations Unies, certains étaient favorables à une organisation de sécurité centralisée, tandis que d'autres privilégiaient une structure régionalisée. En définitive, lorsque la Charte fut finalisée en 1945, c'est l'approche universelle qui a prévalu.

Il n'en reste pas moins qu'un chapitre entier, le Chapitre VIII, a été consacré aux accords régionaux et aux modalités de leurs relations avec les Nations Unies dans le domaine de la paix et de la sécurité.

Les dispositions du Chapitre VIII n'ont été que rarement invoquées durant la période de la guerre froide. Mais lorsque le système mondial bipolaire s'est effondré, faisant naître de nouvelles menaces pour la sécurité internationale, l'explosion des conflits armés locaux et régionaux a suscité un intérêt renouvelé pour les organisations régionales et leur rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité régionales. Les Nations Unies ont été contraintes de reconnaître leur incapacité à porter seules la responsabilité d'assurer la paix et la sécurité dans le monde entier. Elles ont commencé à s'intéresser aux possibilités d'instaurer des relations de coopération avec les organisations régionales.

Le Secrétaire général des Nations Unies Boutros-Ghali a donné l'impulsion initiale dans ce sens lorsqu'il a évoqué, dans son discours à l'Assemblée générale le 18 décembre 1992, une nouvelle ère de possibilités pour les accords régionaux. Il avait déclaré : « l'action régionale [...] pourrait non seulement rendre plus légère la tâche du Conseil (de sécurité de l'ONU), mais contribuer également à la création d'un sentiment plus fort de participation, de consensus et de démocratisation en ce qui concerne les affaires internationales. »

Depuis lors, les Nations Unies ont pris diverses initiatives destinées à renforcer les partenariats régionaux et mondiaux en matière de sécurité. Les secrétaires généraux ont accueilli des réunions à haut niveau et des retraites à l'intention des organisations régionales, dont l'OSCE. En 2005, après avoir tenu plusieurs débats consacrés à ce thème, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1631 sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Ces développements m'amènent à formuler trois observations :

Premièrement, en dépit des efforts déployés par l'ONU depuis la guerre froide pour renforcer les liens avec les organisations régionales, la coopération formalisée et systématique entre elles demeure limitée.

Deuxièmement, les progrès dans l'intensification de la coopération interviennent à intervalles irréguliers. Cela tient notamment au fait que le processus est piloté par les secrétaires généraux de l'ONU et son Conseil de sécurité. Les orientations stratégiques de ce dernier sont largement influencées par la rotation de ses membres, et l'expérience a montré que ce sont souvent les États membres non-permanents qui font avancer le débat.

Troisièmement, les organisations régionales étant très différentes les unes des autres et n'ayant pas toutes pour mandat ou n'étant pas toutes en mesure de mener à bien des opérations de maintien de la paix, de consolidation de la paix ou de médiation, le débat a quelque peu évolué, passant d'un débat global à un débat ponctuel.

Mais, si faire preuve de pragmatisme peut être une bonne chose, le défi reste de trouver un moyen d'incorporer les buts et objectifs souvent disparates des organisations régionales dans une perspective mondiale de gouvernance multilatérale. Le seul moyen de progresser serait, à mon sens, de créer un forum de renforcement de la confiance entre les différentes organisations régionales et l'ONU au niveau le plus élevé. Cela pourrait se faire en mettant en place un mécanisme mondial de transfert des connaissances d'une organisation à une autre ou d'un cas à un autre. Chacune des organisations régionales agit dans un contexte qui lui est propre, mais elles sont toutes confrontées à des défis et des problèmes similaires. Il est donc dans leur intérêt d'échanger des informations et de partager l'expérience qu'elles ont acquise et les meilleures pratiques qu'elles ont adoptées dans le cadre de l'exécution de leur mandat.

L'OSCE dispose, depuis 1999 déjà, de sa propre Plate-forme pour la sécurité coopérative sur la base de laquelle elle offre ses services de cadre de coordination pour les organisations œuvrant en faveur de la sécurité dans son espace.

Le Dialogue interrégional sur la démocratie, organisé par l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, une organisation intergouvernementale dont le siège est à Stockholm et qui compte 25 États de toutes les parties du monde, offre une autre plateforme globale pour un échange ouvert entre organisations régionales, un modèle qui pourrait être étendu à d'autres domaines tels que la gestion des conflits et la médiation.

L'ONU coopère de plus en plus avec les organisations régionales dans le cadre de leurs missions de médiation. Elle pourrait continuer de renforcer ce rôle de médiation dans le règlement pacifique des différends, la prévention des conflits et leur résolution, en prenant la tête des efforts visant à instaurer un dialogue interrégional à l'échelle mondiale, auquel participeraient l'ONU et les organisations régionales. Cette initiative contribuerait à révéler le potentiel des organisations régionales à aider l'ONU à relever les défis complexes de sécurité de notre monde actuel.

Le Professeur Luk Van Langenhove dirige l'Institut pour les études comparatives d'intégration régionale de l'Université des Nations Unies à Bruges. Dans la présente contribution, l'auteur s'exprime à titre personnel.

Lectures complémentaires

Luk Van Langenhove et al. « The UN and regional organizations for Peace: Tracking a Slippery Partnership » in *The United Nations and the Regions* (Dordrecht: Springer, 2012).

Texte intégral du Chapitre VIII : www.un.org/fr/documents/charter/chap8.shtml.

Dialogue de médiation : le processus du Chapitre VIII est engagé

Amis

Le Groupe des amis de la médiation a été créé en 2010 à New York à l'initiative des ministres des affaires étrangères finlandais et turc. Il a joué un rôle important dans l'élaboration des Directives du Secrétaire général pour une médiation efficace. Trente-quatre pays, l'ONU et des organisations régionales – Union africaine, Ligue arabe, ANASE, UE, OSCE, Organisation des États américains et Organisation de la coopération islamique – sont membres de ce Groupe des amis.

Résolutions

L'Assemblée générale des Nations Unies, dans sa résolution 65/283 (2011), souligne le rôle de la médiation dans le règlement pacifique des différends et l'importance des partenariats internationaux, régionaux et sous-régionaux ; dans sa résolution 66/291 (2012), l'Assemblée générale encourage à recourir aux Directives des Nations Unies pour une médiation efficace. Ne manquez pas l'introduction, en 2014, par le Groupe des amis de la médiation, d'un nouveau projet de résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies axé sur la médiation et les organisations régionales et sous-régionales.

Consultations

En janvier 2010, la Retraite de haut niveau, accueillie par le Secrétaire général des Nations Unies Ban Ki-moon à New York et à laquelle ont participé des chefs d'organisations régionales, a servi d'inspiration pour des réunions d'organisations régionales, sous-régionales et internationales sur le thème de la médiation. L'OSCE a, depuis, coorganisé trois réunions, en décembre 2010 à Vienne, en avril 2012 à Djeddah, et en février 2014 au Caire. Le lecteur trouvera plus d'informations à ce sujet sur le site : www.osce.org/mediation.

Journées de la sécurité de l'OSCE

Le 27 mai 2014, plus de 300 spécialistes et experts se sont réunis à Vienne pour une Journée de la sécurité consacrée à l'étude des moyens pour l'OSCE de renforcer ses accords de coopération avec l'ONU et d'autres organisations régionales au titre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, en particulier dans le domaine de la prévention et du règlement des conflits.

Vous pouvez lire le rapport final avec les recommandations issues des débats ou écouter des podcasts de Lamberto Zannier, Secrétaire général de l'OSCE, d'Erkki Tuomioja, Ministre des affaires étrangères finlandais, de Danilo Türk, ancien Président de la République de Slovénie, et de David Harland, Directeur exécutif du Centre pour le dialogue humanitaire, sur le site : www.osce.org/secdays/chapter8.

L'OSCE en Ukraine

Médiation et négociation

Didier Burkhalter, Président en exercice de l'OSCE, Président de la Confédération et Ministre suisse des affaires étrangères, est intervenu tout au long de la crise pour trouver une solution diplomatique. Le Secrétaire général, Lamberto Zannier, s'est rendu dans diverses capitales, dont Moscou et Kiev, pour apaiser les tensions et proposer l'aide de l'OSCE.

Heidi Tagliavini, diplomate suisse expérimentée, représente la Présidence de l'OSCE au sein d'un Groupe de contact qui comprend également l'Ukraine et la Fédération de Russie, dans le cadre de négociations visant à mettre un terme aux violences en Ukraine.

Des tables rondes sur l'unité nationale, tenues sous les auspices du Gouvernement ukrainien, font partie des mesures prévues au titre de la feuille de route du Président en exercice de l'OSCE pour appliquer la déclaration commune de Genève du 17 avril. À ce jour, trois tables rondes ont eu lieu à Kiev, Kharkiv et Mykolaïv en mai, avec la participation de l'Ambassadeur d'Allemagne, Wolfgang Ischinger, qui représentait l'OSCE.

Le Président en exercice a nommé l'Ambassadeur de Suisse, Tim Guldemann, au poste d'envoyé personnel pour l'Ukraine. Les délégations de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE se sont réunies pour des entretiens destinés à apaiser les tensions.

Observation

La Mission spéciale d'observation en Ukraine a été déployée en application d'une décision consensuelle prise par les 57 États participants le 21 mars. Il s'agit de l'une des plus importantes missions d'observation de l'OSCE.

Dix équipes de civils non armés suivent la situation à Kiev, Kherson, Odessa, Lviv, IvanoFrankivsk, Kharkiv, Donetsk, Dniepropetrovsk, Tchernihivsi et Louhansk. Aux côtés des autorités, de la société civile, des groupes ethniques et religieux et des communautés locales, elles s'efforcent de réduire les tensions. Elles réunissent des informations et consignent les faits en réponse à des incidents spécifiques. Leurs mises à jour sont publiées quotidiennement sur le site Internet de l'OSCE.

Plus de 250 observateurs civils non armés de plus de 40 États participants de l'OSCE sont actuellement sur place en Ukraine.

Observation électorale

Le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme a envoyé en Ukraine la plus grande équipe d'observation électorale qu'il ait jamais déployée, soit 1 000 observateurs, qui ont suivi l'élection présidentielle du 25 mai.

Cent observateurs de longue durée sont arrivés en Ukraine le 20 mars pour évaluer le respect des engagements pris dans le cadre de l'OSCE et formuler des recommandations d'amélioration. Ils ont été rejoints par 900 collègues la veille du jour du scrutin pour surveiller le décompte et le dépouillement des résultats électoraux. L'équipe a présenté ses conclusions préliminaires à Kiev le 26 mai, au lendemain des élections.

L'Assemblée parlementaire de l'OSCE a dépêché sur place une mission d'observation de l'élection présidentielle. Les





parlementaires se sont rendus à Kiev fin mars pour rencontrer le Président par intérim et d'autres hauts fonctionnaires, et le Président de l'Assemblée parlementaire, Ranko Krivokapic, s'est rendu à Kiev et à Moscou pour discuter des prochaines élections et des perspectives de la diplomatie interparlementaire.

Vérification militaire

Cinquante-six experts militaires non armés de 30 États participants ont été déployés dans le Sud et l'Est de l'Ukraine du 5 au 20 mars à la demande des autorités ukrainiennes et au titre du Chapitre III du Document de Vienne 2011 sur les mesures de confiance et de sécurité militaires, qui prévoit l'organisation volontaire de visites en vue de dissiper des inquiétudes au sujet d'activités militaires inhabituelles.

Depuis le 20 mars, des équipes d'inspection plus petites, composées d'experts militaires en uniforme non armés d'États participants et qui travaillent au nom de leur pays, sont sur le terrain en Ukraine au titre du Document de Vienne. Toujours au titre de ce Document, le Canada, l'Estonie, les États-Unis, la Fédération de Russie et l'Ukraine ont traité des demandes de consultation et de coopération concernant des activités militaires inhabituelles. Ces demandes ont donné lieu à trois réunions conjointes du Forum pour la coopération en matière de sécurité et du Conseil permanent les 7, 17 et 30 avril 2014.

Évaluation des droits de l'homme

Une mission d'évaluation des droits de l'homme a été réalisée en Ukraine du 18 mars au 12 mai conjointement

par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme et la Haute-Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales. Un rapport a été publié le 12 mai 2014.

La Haute-Commissaire, Astrid Thors, s'est rendue à Kiev et Simferopol début mars pour évaluer la situation des minorités nationales. Elle s'est de nouveau rendue en Ukraine un mois plus tard et a publié ses commentaires en ligne.

La Représentante pour la liberté des médias, Dunja Mijatović, s'est déplacée en Ukraine plusieurs fois et a publié des déclarations et des rapports sur la liberté des médias dans le pays.

Présence permanente

Le Coordonnateur des projets en Ukraine assure une présence permanente de l'OSCE sur le terrain à Kiev. Il a mené plusieurs projets pour faire face à la crise.

Le projet de dialogue national, qui s'est poursuivi quatre semaines durant, du 20 mars au 30 avril 2014, a permis de réunir des informations sur des questions sociales, humanitaires et de minorité dans différentes régions du pays. Quinze experts internationaux se sont entretenus avec les autorités locales et des ONG et ont suivi des manifestations publiques pour réunir des informations sur des questions d'intérêt. Leurs recommandations concernant l'engagement futur de l'OSCE au service de la cohésion sociale et du dialogue en Ukraine ont été présentées à tous les États participants lors du Conseil permanent tenu à Vienne le 30 avril 2014.

Des observateurs envoyés en urgence en Ukraine

De la décision au déploiement en 24 heures

Claus Neukirch

Un vendredi soir, qui était par ailleurs jour férié pour l'OSCE, les représentants des 57 États participants, réunis à Vienne, ont décidé de déployer en 24 heures une équipe préparatoire pour la mise en place d'une mission spéciale d'observation en Ukraine (MSO) constituée, dans un premier temps, de 100 observateurs civils. Mission impossible ? Pas pour l'OSCE.

La décision du Conseil permanent a été prise le 21 mars. Le samedi 22 au matin, une équipe préparatoire avait commencé à travailler à Kiev. Seulement trois jours plus tard, les premières équipes avaient suivi une formation et été déployées dans les régions.

En l'espace d'une semaine, des observateurs avaient été déployés à Kherson, Odessa, Lviv, Ivano-Frankivsk, Kharkiv, Donetsk, Dniepropetrovsk, Tchernivtsi, Louhansk et Kiev, soit toutes les localités mentionnées dans la décision du Conseil permanent. Et, un mois plus tard, le 22 avril, la MSO avait atteint son objectif des 100 observateurs déployés. Tout cela a été accompli alors que l'OSCE n'avait officiellement pas de budget pour 2014.

Comment cela a-t-il été possible ?

Préparation

Sur les plans tant conceptuel qu'opérationnel, l'OSCE était prête à réagir rapidement. Les États participants avaient fait preuve de prévoyance en décembre 2011 lorsque leurs ministres des affaires étrangères avaient décidé d'améliorer la capacité d'action de l'OSCE au cours de tous les stades d'un conflit potentiel ou réel.

Se fondant sur cette décision, le Centre de prévention des conflits (CPC) a travaillé sans relâche avec d'autres institutions et opérations de terrain de l'OSCE ces deux dernières années pour élaborer son système d'alerte précoce, conceptualiser un soutien systématique à la médiation et – ce qui s'est avéré indispensable pour le

prompt déploiement de la MSO – établir un fichier interne de volontaires pour un déploiement rapide, une réserve virtuelle de matériel et un cadre opérationnel de réponse aux crises. Ces outils étaient prêts à être utilisés lorsque la crise a éclaté en Ukraine.

Le fichier de déploiement rapide est ouvert à tous les membres du personnel de l'OSCE qui sont disposés à être temporairement déployés en période de crise dans un nouveau lieu d'affectation. L'idée de faire appel au personnel existant pour répondre à des demandes urgentes n'est pas nouvelle. Ce qui est nouveau, en revanche, c'est que ce fichier permet au service des ressources humaines d'accéder immédiatement à des informations relatives au personnel disponible et à ses compétences de base, notamment ses connaissances linguistiques ou son expérience du terrain.

Trente-deux « primo-intervenants » du Secrétariat et de neuf opérations de terrain de l'OSCE, dont les noms figuraient sur ce fichier, ont été sélectionnés et déployés en Ukraine en quatre jours pour y travailler comme observateurs et exercer des fonctions essentielles de commandement et d'administration au siège de la nouvelle mission. Les premiers observateurs, recrutés par l'intermédiaire du système habituel du détachement, sont arrivés à Kiev le 30 mars, soit neuf jours après l'adoption de la décision. Fin avril, tous les observateurs primo-intervenants avaient été remplacés par du personnel détaché, un certain nombre de primo-intervenants continuant cependant à jouer un rôle clé dans l'administration de la mission.

La réserve virtuelle de matériel a été créée en sachant que l'OSCE ne peut pas se permettre de conserver de grandes quantités de matériel coûteux en stock. Au lieu de cela, elle garde un petit contingent d'articles moins onéreux, tels que des ordinateurs portables et des téléphones satellitaires, et dispose d'une base de données lui indiquant où elle peut se procurer du matériel indispensable en période de crise, comme des véhicules

tout-terrain blindés ou non, des téléphones satellitaires ou des gilets pare-balles. Un système spécial de contrats permet à l'Organisation d'acquérir promptement ce type de matériel.

Pendant que l'OSCE déplaçait des membres de son personnel de Vienne, de Sarajevo, de Pristina ou d'ailleurs vers Kiev, elle y faisait parvenir en même temps véhicules, ordinateurs portables et téléphones satellitaires. Grâce aux contrats préconclus, le Secrétariat a pu acheter tous les gilets pare-balles en stock en Autriche, charger une série de nouveaux véhicules blindés sur un camion à destination de Kiev et faire l'acquisition d'autres équipements importants en l'espace de quelques jours. À son arrivée sur le terrain, le personnel avait à sa disposition tout le matériel nécessaire.

Le cadre opérationnel est un document interne couvrant les procédures et les processus suivis par l'Organisation pour faire face à une crise ou à un conflit dans son espace grâce à une action collective orchestrée de manière appropriée. Il tient compte des enseignements tirés des expériences précédentes, notamment du déploiement d'observateurs militaires supplémentaires après la guerre de 2008 en Géorgie ou de l'Initiative pour la sécurité publique après les violentes émeutes dans le sud du Kirghizistan en juin 2010. Le document a servi de cadre pour établir rapidement un plan de mise en œuvre et un budget en vue du déploiement de la MSO.

Bien entendu, la décision de déployer une mission d'observation n'était pas tout à fait inattendue. Elle a été prise après plusieurs semaines de négociations politiques intenses. Pendant ce temps, le CPC et les autres départements du Secrétariat ne sont pas restés inactifs : ils ont planifié et préparé la mission. Une fois la décision finale prise, le 21 mars, il n'a fallu que quelques minutes pour publier les avis de vacance et des documents clés tels que le plan opérationnel pour la mise en place de la mission, des versions finalisées des documents en question étant déjà prêtes. Une fois le bouton enfoncé, c'est toute la machine qui s'est mise en branle.

Souplesse

Un autre atout de l'OSCE, à savoir sa souplesse et sa vaste présence sur le terrain, a joué au cours de la mise en place de la mission d'observation en Ukraine. Le fait même que l'OSCE dispose de 16 opérations de terrain lui a donné les ressources nécessaires pour déployer du personnel et du matériel en l'espace de quelques jours. La souplesse de son système

administratif lui a permis de le faire sans recourir à des procédures lourdes. Mais, surtout, un moyen a été trouvé d'allouer des fonds pour le déploiement de la mission en l'absence à la fois d'un budget approuvé et d'un « mécanisme agréé de financement pour la réponse à la crise » (en d'autres termes de l'argent mis de côté pour financer les réponses à des situations de crise imprévues et, par conséquent, non inscrites au budget).

Le Fonds de l'OSCE pour imprévus et des économies réalisées sur les dépenses de trésorerie au cours des années précédentes ont permis de financer la mise sur pied de la nouvelle opération et ses frais de fonctionnement pour le premier mois. Grâce aux contributions volontaires d'États participants, la mission peut poursuivre ses activités durant les mois à venir.

Motivation

C'est cependant la motivation du personnel de l'OSCE qui a été l'ingrédient essentiel pour le prompt déploiement de la MSO. Toute l'équipe du Secrétariat a travaillé sans discontinuer pendant des semaines pour planifier et préparer une opération dont personne n'était vraiment certain qu'elle allait avoir lieu. Des membres du personnel et des missions de toute l'Organisation se sont portés volontaires pour se rendre en Ukraine en l'espace de quelques jours, voire de quelques heures, et leurs superviseurs ont accepté de les laisser partir, en mettant à leur disposition des véhicules et du matériel au passage. Tous ont travaillé durant de longues semaines sans compter leurs heures, depuis le tout premier vendredi soir sans poser de questions, prouvant l'adage selon lequel le personnel de l'OSCE et son meilleur atout.

Claus Neukirch est Directeur adjoint du Service des opérations au Centre de prévention des conflits du Secrétariat de l'OSCE à Vienne.

Lectures complémentaires

La Décision no 1117 du Conseil permanent intitulée « Déploiement d'une mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine » (Vienne, 21 mars 2014) a été prise, comme toutes les autres décisions de l'OSCE, par consensus et bénéficie donc du soutien explicite de l'ensemble des 57 États participants. Lisez la décision ici : www.osce.org/pc/116747

Décision no 3/11 du Conseil ministériel : Éléments du cycle du conflit liés au renforcement des capacités de l'OSCE en matière d'alerte précoce, d'action rapide, de facilitation du dialogue et de soutien à la médiation, ainsi qu'à la réhabilitation postconflit (Vilnius, 7 décembre 2011) : www.osce.org/mc/86621

Le lecteur trouvera des communiqués quotidiens de la Mission spéciale d'observation ici : www.osce.org/ukraine-smm



Observation de l'élection présidentielle ukrainienne

Tana de Zulueta

Cela avait été une période de grands bouleversements pour l'Ukraine, mais il y avait également de l'espoir dans l'air lorsque notre équipe de base, forte de 24 personnes, a ouvert son bureau à Kiev le 20 mars. La rapidité avec laquelle le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE a accepté une invitation officielle à observer l'élection présidentielle anticipée du 25 mai 2014 témoignait de l'importance qu'il accordait au processus démocratique en Ukraine et de son soutien à ce dernier.

Avec 100 observateurs déployés pour une longue durée dans tout le pays dès le 29 mars, je faisais partie de la plus importante mission d'observation électorale dans l'histoire de l'Organisation. Le jour du scrutin, plus de 1 200 observateurs du BIDDH et parlementaires d'organisations partenaires, de 49 pays, communiquaient des informations en provenance de l'ensemble de l'Ukraine.

Nous sommes restés sur place pendant suffisamment de temps pour observer les préparatifs de l'élection depuis le début. Nos observateurs étaient présents dans toutes les régions, à l'exception de la République autonome de Crimée et de Sébastopol, où il n'y a pas eu de scrutin. Au cours de notre séjour dans le pays, nous avons été les

témoins d'une agitation croissante dans les régions orientales de Donetsk et de Louhansk, où, début avril, des hommes en armes commençaient à occuper des bâtiments de l'administration publique. Les actions de protestation et les affrontements occasionnels se sont étendus aux régions voisines pour déboucher sur l'incident dramatique qui s'est produit à Odessa le 2 mai et au cours duquel 46 personnes ont perdu la vie. L'opération de lutte contre l'insurrection, qui a débuté le 14 avril, était encore en cours lorsque nous avons quitté le pays, le 7 juin.

Malgré ces défis considérables, les autorités électorales ont poursuivi leurs efforts pour mener l'élection à bonne fin

« Nombre de nos interlocuteurs nous ont dit à quel point notre présence était importante à ce stade critique. »

dans tout le pays. Les préparatifs électoraux se sont déroulés sans ingérence extérieure dans toutes les régions sauf deux.

D'après nos observations, près de quatre millions d'électeurs ont été privés de la possibilité de voter à la suite des troubles violents qui se sont produits dans les régions de Donetsk et de Louhansk. Je me souviens encore parfaitement des comptes rendus que nous continuions de recevoir de nos observateurs déployés pour une longue durée dans ces deux régions, décrivant les tentatives de certains membres de la commission électorale de maintenir le processus électoral alors même que la violence s'installait et qu'ils devenaient la cible de menaces directes et d'actes d'intimidation.

La motivation était indiscutablement forte. Malgré toutes leurs divergences, tous les candidats et dirigeants de partis avec lesquels nous nous sommes entretenus sauf un considéraient l'élection comme une étape nécessaire sur la voie de la stabilisation du pays. Cet avis était partagé par les membres du gouvernement, les représentants d'ONG et les commentateurs des médias que nous avons rencontrés. Nombre de nos interlocuteurs nous ont dit à quel point notre présence était importante à ce stade critique.

De concert avec nos partenaires de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, nous avons pu donner un avis positif sur l'élection, avis dans lequel nous avons déclaré qu'elle s'était déroulée en grande partie dans le respect des engagements internationaux et des libertés fondamentales.

La violence dans l'est du pays n'était pas la seule difficulté à laquelle nous avons dû faire face. L'élection devait être préparée dans un laps de temps inhabituellement court et un contexte économique et politique incertain. Il est donc d'autant plus remarquable que les autorités électorales et le

gouvernement intérimaire ukrainien aient tous deux créé un certain nombre de précédents positifs qui, il faut l'espérer, feront progressivement partie intégrante de la pratique nationale et des attentes de l'opinion.

Nous avons félicité les membres de la Commission électorale centrale pour leur indépendance, impartialité et efficacité. Ils ont fait preuve de collégialité et d'ouverture dans leurs décisions, et il conviendrait de préserver cela. Nous n'avons reçu aucun rapport faisant état d'une utilisation abusive des ressources publiques par les candidats à la présidence ou leurs partisans. Ici encore, un décret gouvernemental intimant à tous les gouverneurs régionaux de s'abstenir, en sous-main ou ouvertement, de soutenir les candidats a témoigné de l'attachement politique à ce qui devrait rester un principe fondamental.

L'adoption d'une loi, longtemps promise, transformant la télévision d'État en un organisme public de radiodiffusion, conformément à des recommandations antérieures du BIDDH, a été une autre initiative bienvenue prise au cours de notre observation. Cette loi doit maintenant être mise en œuvre. Ses objectifs d'une couverture impartiale revêtent une importance particulière dans un environnement médiatique dans lequel les intérêts des entreprises demeurent prépondérants. En ce qui concerne la dangerosité du travail de tous les journalistes présents dans l'est du pays – j'ai pu m'entretenir avec certains d'entre eux au cours d'une visite à Donetsk en avril – il est inacceptable que des médias et des journalistes continuent d'être la cible de menaces et d'actes de harcèlement.

Le jour de l'élection a représenté l'aboutissement d'une mission longue et, à maints égards, extraordinaire. Il y a eu des difficultés techniques et, à certains endroits, de longues files d'attente, mais l'évaluation générale que nos observateurs en ont faite a été positive.

La météo, avec d'abord un soleil brûlant, puis une tempête, n'a apparemment pas découragé les électeurs. Mais, surtout, les résultats n'ont été remis en question par aucun participant.

Pour bon nombre des membres du personnel électoral, ce furent une journée et une nuit particulièrement longues. Le personnel national, composé à 71 % de femmes, mérite des remerciements particuliers pour cette élection réussie. Dans un système politique encore largement dominé par les hommes, ce sont les femmes qui ont accompli le gros du travail électoral en ce jour décisif.

Tana de Zulueta a dirigé la Mission du BIDDH chargée d'observer l'élection présidentielle anticipée du 25 mai 2014 en Ukraine.

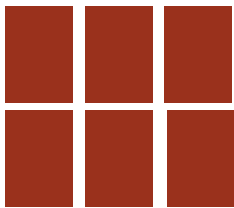
QUILT



L'équipe du magazine Communauté de sécurité vous présente le Quilt, une toile électronique créée pour ses lecteurs que les questions de sécurité inspirent !

Qu'en pensez-vous ?

Vous êtes jeune citoyen d'un État participant de l'OSCE ou d'un de ses pays partenaires, écrivez-nous une lettre, prenez une photo, réalisez une vidéo ou enregistrez un clip sonore. Envoyer le tout à : quilt@osce.org.



Be part
of it

Comment y participer ? Comment ça marche ?

Étape 1 CRÉEZ VOTRE ŒUVRE

Un texte (de 250 mots max.) ;
Une photo ;
Un clip sonore ;
Une vidéo (une minute max.).

Étape 2 TÉLÉCHARGEZ-LA

Envoyez-la à quilt@osce.org

Étape 3 CHERCHEZ-LA

Vous trouverez le Quilt sur osce.org/magazine

Étape 4 SI VOUS NE LA TROUVEZ PAS, ESSAYEZ ENCORE UNE FOIS.

Jetez un coup œil sur quelques-unes des contributions que nous avons reçues d'Ukraine :>>>>>

From Kyiv, Ternopil, Luhansk and Chernihiv, Ukrainian young people tell in words and pictures about their hopes for a secure world.

Bonjour les amis ! Je suis Ukrainien. Je m'appelle Iaroslav et j'ai dix ans. Je veux que la paix règne sur notre planète. Je veux que nous puissions tous communiquer les uns avec les autres et être amis. Je suis contre la guerre ! Merci de lire ma lettre.

Iaroslav Trostyanskiï

Je vous écris pour vous dire que je m'appelle Anya Koutcherenko. Je vis à Kiev. J'ai 12 ans. Ma mère est russe. Je parle donc le russe et l'ukrainien. J'aime lire, écrire et faire du théâtre. Beaucoup de gens pensent qu'on ne parle qu'une seule langue en Ukraine. Ce n'est pas vrai. J'aime les deux langues, le russe et l'ukrainien. « Faites l'amour, pas la guerre » ©John Lennon

Anya Koutcherenko

Les Ukrainiens veulent abolir le culte de l'argent et de la corruption. Ils veulent vivre dans un pays démocratique et civilisé. Et ils ont presque atteint leur but. En définitive, je dois reconnaître que je n'ai jamais été aussi fière d'être Ukrainienne. Les gens ont finalement compris que ce n'est qu'ensemble qu'ils pouvaient faire changer les choses. J'aime l'Ukraine pour sa langue, ses habitants étonnants, sa culture, ses bonbons « Roshen » et ses babouchkas qui savent tout.

Malanka

Nous parlons deux langues, l'ukrainien et le russe. Mais cela ne nuit pas à notre compréhension mutuelle. Au contraire, plus vous parlez de langues et plus vous êtes humains. Nous appartenons peut-être à des confessions différentes, mais cela ne nous empêche pas d'être amis et de vivre en paix et en harmonie. Beaucoup d'autres nations ont trouvé ici, sur notre terre ukrainienne, un havre sûr.

Maria Tuchkova

Chaque pays est agréable, mais nous voulons vivre en Ukraine, notre mère patrie. Nous avons une nature magnifique : la mer, les montagnes, des lacs, des rivières, des forêts et des champs. Mon oncle, par exemple, est originaire de Russie, mais il a appris l'ukrainien, il vit ici et il est amoureux de ce pays. Nous souhaitons seulement vivre en paix, regarder le ciel bleu sans nuages et être heureux. Nous aimons notre pays et ne voulons pas le perdre.

Bogdana Gots

Je m'appelle Sophie. Je suis ukrainienne. C'est ma patrie. Je suis née et j'ai toujours vécu ici. Nous sommes fiers de notre riche histoire et de nos traditions. L'Ukraine est

connue pour ses plats nationaux, comme les varenyky et le bortsch. Nous avons beaucoup de lieux intéressants à visiter, des bâtiments magnifiques et des endroits pleins de charme. J'espère que je me réveillerai un jour dans une Kiev calme et heureuse, où les habitants ne parlent pas de guerre et où je saurai de quoi demain sera fait. Nous ne voulons pas être en guerre avec la Russie. J'ai des amis dans ce très grand pays et je crois que la Russie est notre amie et pas notre ennemie. Nous accueillons également des touristes et nous sommes très hospitaliers. En fait, nous ne voulons qu'une chose : la paix partout dans le monde !

Sincèrement vôtre,
Sophia Yershova

Je vous écris en raison de la situation en Ukraine. En tant qu'enfant du pays, je ne peux pas rester indifférente aux choses qui s'y passent aujourd'hui. Mon plus grand souhait est de vivre dans un pays indépendant et démocratique. Peut-être vous êtes-vous déjà rendus compte que notre peuple est déterminé à faire évoluer ce pays. Je vois vraiment l'Ukraine comme un pays florissant et prospère, et nous pouvons faire en sorte qu'il le devienne !

Sincèrement vôtre,
Natalia Solovyova

Quand vous voyez venir les ténèbres, vous commencez à avoir peur. J'ai peur de perdre mes parents, ma famille et mes amis. Quand je ferme les yeux, je vois tous ceux qui sont morts au cours des récents événements et je sens les larmes couler sur mes joues. Pourquoi a-t-on besoin d'entamer une guerre pour résoudre des problèmes qui peuvent l'être d'une manière pacifique ? Pour moi, l'Ukraine a toujours été « le pays des cerisiers en fleur », comme le poète ukrainien Volodymyr Sossyura l'a écrit un jour, et je souhaite qu'elle le reste.

Tous mes camarades ont entendu leurs grands-parents leur parler de la guerre. Nous savons que la seule chose de pire que la guerre, c'est la famine. Nous ne savons cependant pas vraiment ce que c'est qu'une guerre, et nous ne voulons pas le savoir. Ce n'est pas quelque chose que nous voulons vivre.

Bien cordialement,

Maria Zazima

Vous, les adultes, vous croyez souvent que les enfants ne comprennent rien à vos problèmes. C'est la raison pour laquelle vous voulez nous tenir à l'écart et ne pas en discuter avec nous.

C'est vrai – je ne comprends pas grand-chose à la politique. Je n'ai pas étudié toute l'histoire de l'Ukraine. Mais il y a une chose que je sais – mes amis, qui vivent à

Julia Shurek
From Ukraine

Тисяча ма
єдину!

Donetsk et Louhansk, sont aussi des citoyens ukrainiens. Je sais que nous sommes Ukrainiens et que nous méritons de vivre en paix, quelle que soit la langue que parle chacun d'entre nous.

Maria Kachurovska

J'adore mon chez-moi douillet. J'adore ma rue verte. J'adore ma ville magnifique et propre. C'est ma patrie. Pourquoi ces avions menaçants passent-ils au-dessus de nos têtes ? Pourquoi les adultes sont-ils si tristes et préoccupés ? Pourquoi les enfants pleurent-ils ?

Maintenant, la guerre, je sais ce que c'est. Cela n'a rien à voir avec le film d'horreur que nous avons regardé en famille. C'est les magasins vides. C'est quand vos parents ne se disputent plus pour savoir dans quelle ville de Crimée passer les vacances. C'est quand la grand-mère de la fille d'à côté a été tuée sur son balcon. C'est quand vos proches au village construisent un abri pour se protéger en cas de bombardement.

Je sais ce que vous avez à faire, les adultes. Levez le doigt et dites : « Les amis sont une fortune, si vous les quittez, vous attraperez un rhume et vous en mourrez ! »

Milena Rozmyslova

Un jour, mon amie m'a dit : « Notre avenir, c'est nous-mêmes », et, récemment, je me suis rendue compte de la force de ces mots ! Et je suis très heureuse de me rendre compte que ma génération peut influencer le développement de mon pays, de ma patrie. Nous sommes doués, créatifs, intelligents, et nous n'avons rien à perdre. Je sais que, ensemble, nous sommes forts.

Je voudrais passer mes années d'université avec mes amis. J'ai pour ambition de bien me former et de travailler pour le bien-être de l'Ukraine. Pour ce faire, nous devrions en finir avec toutes ces choses cruelles et penser à notre avenir. Avons-nous envie de vivre dans un pays plein de mensonges et de cruauté ?

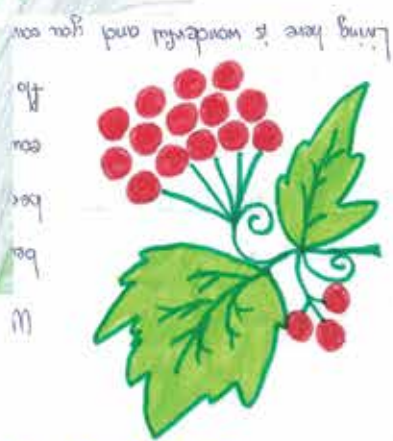
Cordialement,
Oksana Mikolenko

Quand des gens me demandent de décrire l'Ukraine, je leur parle en règle générale de l'endroit où je vis. Je leur parle du lac près de ma maison, de la route qui mène à la vieille forêt dans laquelle des fleurs superbes poussent dans de magnifiques clairières vertes. Je leur parle des gens qui me sourient quand nos chemins se croisent et du rossignol qui chante à l'aube. Mais, pour les Ukrainiens, la patrie, ce n'est pas seulement l'endroit où ils vivent, ils la portent dans leur cœur. Pour mes concitoyens et moi, l'amour de notre patrie est un sentiment prioritaire. Il est difficile de trouver un autre peuple dans le monde, qui défend ses droits aussi fermement ou respecte si

profondément la démocratie et la liberté de choix. Les Ukrainiens sont connus dans le monde entier pour leur esprit indépendant, mais aussi pour leur aptitude à prendre en compte le point de vue d'autres personnes. L'une des caractéristiques les plus connues du caractère des Ukrainiens est leur hospitalité et leur grand respect pour toutes les autres nations. De fait, de nombreux autres peuples, Polonais et Hongrois, Russes et Tatars, qui se sont toujours bien entendus les uns avec les autres et, en particulier, avec les Ukrainiens, ont installé leur foyer en Ukraine.

Mon nom de famille, Yaslunin, est d'origine purement russe. Je parle le russe couramment. Mais certains de mes ancêtres venaient également de Pologne. Et personne ne me reproche d'avoir des racines étrangères ou de parler le russe. Je me considère cependant Ukrainien et je suis fier de porter ce nom. Voici donc comment je vois l'Ukraine. J'adore mon pays, j'adore ma patrie. Je ne veux pas que les choses que j'ai décrites changent. Je voudrais que l'Ukraine soit connue mondialement comme un pays européen prospère et amical. Les Ukrainiens veulent la paix et le développement pour leur pays. Nous voulons l'amitié dans le monde entier. Et je suis sûr que notre rêve se réalisera. Sincèrement vôtre,

Alexander Yaslunin





Лев, 5 років, ТМЦ „АРТСВІТ“, Чернігів



politica



**Honorer les engagements
pris dans la Déclaration
de Dublin**

Politically exposed persons



Personnes politiquement exposées

Christian Nils Larson

Recommandations du Groupe d'action financière

En 2012, les ministres des finances du Groupe d'action financière (GAFI), qui comprend 22 États participants et trois pays partenaires de l'OSCE, ont adopté des normes révisées, communément appelées les Recommandations du GAFI, pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Les Recommandations du GAFI, qui découlent des normes d'origine publiées en 1990, invitent les États à être non seulement en conformité

technique avec les exigences législatives, mais également à utiliser de manière concrète et efficace les outils de lutte contre le blanchiment d'argent.

Dans le cadre d'une coopération avec les membres associés régionaux du GAFI, notamment MONEYVAL, qui relève du Conseil de l'Europe, et le Groupe Eurasie de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, tous les États participants de l'OSCE se sont désormais engagés à respecter les normes révisées.

Deux ans après que le Groupe d'action financière a publié ses normes révisées, les Recommandations du GAFI, relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, certains pays ont atteint des niveaux élevés de conformité technique, mais peinent à appliquer les normes efficacement. D'autres pays ont encore du pain sur la planche dans ces deux domaines. À cet égard, la Recommandation 12 du GAFI, qui concerne l'examen des activités financières des personnes politiquement exposées (PPE), se révèle particulièrement difficile à mettre en œuvre.

Les PPE sont des personnes qui occupent des fonctions publiques importantes: chefs d'État ou de gouvernement, hauts responsables politiques, etc. Les fonctionnaires d'un État sont rarement enchantés à l'idée que d'autres puissent analyser leur situation financière, mais l'intérêt public de cette mesure est clair: la plupart des pays qui ont été récemment confrontés à des troubles politiques et à la violence, en particulier l'Égypte, la Tunisie et l'Ukraine, ont identifié la corruption qui règne à haut niveau entre les élites politiques comme étant un facteur majeur de déstabilisation.

La Déclaration de Dublin sur le renforcement de la bonne gouvernance, adoptée par l'OSCE en 2012, mentionne clairement l'impact négatif de la criminalité financière sur la cohésion sociale, la stabilité et la sécurité. Elle reconnaît « la nécessité de renforcer la mise en œuvre de nos engagements internationaux et nationaux en matière de lutte contre la corruption », ainsi que « l'importance fondamentale de prévenir avec efficacité les transferts des produits du crime ».

Il est un fait que, si les produits de la corruption en Égypte et en Tunisie étaient restés dans les pays dans lesquels ils ont été volés, ils auraient au moins été réinvestis dans l'économie nationale. En réalité, d'énormes sommes d'argent ont été transférées à partir de ces pays vers les centres financiers internationaux, dont beaucoup sont des États participants de l'OSCE.

Selon le Centre de recherche de la Banque mondiale sur les affaires de corruption, des affaires concernant le recouvrement des avoirs liés à l'ancien Président égyptien Hosni Mubarak et à l'ancien Président tunisien Zine El Abidine Ben Ali et à leur entourage sont en cours au Canada, en Espagne, en Suisse et au Royaume-Uni. Des articles de presse et des déclarations officielles indiquent que ces États participants de l'OSCE ont gelé des centaines de millions de dollars des États-Unis supposément liés aux régimes qui étaient au pouvoir en Égypte et en Tunisie.

Le fait que des personnalités politiques puissantes transfèrent des produits de la corruption vers des centres

financiers n'est pas un phénomène nouveau. Les régulateurs financiers du monde entier demandent depuis longtemps aux banques de surveiller les comptes bancaires de PPE étrangères et des membres de leur famille pour détecter des indices d'une criminalité financière.

Ce qui est nouveau, en revanche, en vertu des normes révisées du GAFI, c'est que les États doivent désormais exiger des banques placées sous leur supervision qu'elles surveillent les activités financières des personnes politiquement exposées résidant sur leur territoire. Si cette mesure constitue indéniablement un pas en avant dans la prévention du blanchiment des produits de la corruption à l'étranger, sa mise en œuvre se heurte néanmoins à plusieurs obstacles.

Dans ce domaine, on peut s'interroger sur le périmètre des activités financières qui doivent être surveillées. En effet, certaines personnes politiquement exposées sont corrompues, mais beaucoup ne le sont pas. D'où la nécessité de trouver un juste équilibre entre la sphère privée dans le domaine financier et les risques pour la sécurité que représente le manque de surveillance de la corruption. Les préoccupations relatives à la vie privée sont légitimes, mais le coût de la corruption pour les pays et leurs citoyens est stupéfiant, tant sur le plan économique que sécuritaire. Plusieurs pays ont trouvé un équilibre en demandant aux personnes politiquement exposées de soumettre une déclaration détaillée de leurs revenus et de leur patrimoine. Dans un système qui fonctionne bien, les banques et les organismes d'application de la loi peuvent utiliser conjointement ces déclarations pour surveiller les transactions financières liées à toute activité qui ne correspond pas à la situation financière officiellement déclarée d'une PPE

Il y a toutefois un obstacle à l'efficacité du système : dans un pays donné, les fonctionnaires devant faire l'objet d'un contrôle renforcé sont souvent les mêmes que ceux qui sont chargés de l'application de contrôles plus stricts. De nombreux exemples montrent que les personnes qui contrôlent les mécanismes d'application des règles qu'elles sont tenues de respecter peuvent, dans bien des cas, les enfreindre en toute impunité, au moins tant qu'elles sont au pouvoir.

Il peut s'avérer tout aussi difficile de définir ce qu'est une personne politiquement exposée. Pour certains pays, il s'agit d'un « responsable de haut niveau avec son conjoint, ses parents et ses enfants. » Or, définie ainsi, une personne politiquement exposée, qui cherche à blanchir des produits de la corruption, n'aura aucun mal à contourner la loi puisqu'il lui suffit de placer des fonds sur le compte d'un avocat, d'un partenaire d'affaires ou de toute autre personne qui ne correspond pas à la définition. De même,

les banques et les organismes d'application de la loi qui s'appuient uniquement sur des définitions formelles et n'opèrent pas de rapprochements de bons sens, sur la base d'informations connues, avec les partenaires d'affaires d'une personne politiquement exposée, voire d'autres proches collaborateurs, ne facilitent que trop les agissements de cette personne, qui peut voler son pays et transférer des fonds à l'étranger.

Certaines banques, estimant que c'est à leurs clients de se déclarer « personnes politiquement exposées » lorsqu'ils ouvrent des comptes, ne rendent pas non plus service aux citoyens du pays d'origine de ces personnes. Il ne faut donc pas s'étonner que, si une telle occasion se présente, des personnes politiquement exposées, qui cherchent à échapper à tout contrôle, déclarent simplement qu'elles n'en sont pas, et les banques acceptent ces déclarations sans approfondir la question.

S'ils veulent être pleinement conformes à la lettre et l'esprit des normes révisées du GAFI sur le blanchiment d'argent, les États doivent éviter d'avoir une approche purement formelle, basée sur des règles faciles à contourner. Ils doivent plutôt demander à leurs institutions financières – en leur donnant les moyens nécessaires – d'évaluer les risques qu'elles courent afin de décider, en toute autonomie, s'il convient de contrôler les activités financières d'une personne en particulier et dans quelle mesure. En fondant leurs activités de surveillance sur une évaluation continue de toutes les informations disponibles sur une personne politiquement exposée, notamment celles qui sont fournies par les autorités chargées de l'application de la loi, les institutions financières peuvent utiliser des définitions plus larges et moins prévisibles de ces personnes et donc repérer plus facilement toute activité suspecte.

Néanmoins, pour être vraiment efficaces, les banques ont besoin de l'appui des gouvernements. Des listes de personnes politiquement exposées dans le monde sont disponibles dans le commerce, mais les sociétés qui les établissent n'ont généralement accès qu'à des informations publiquement disponibles. Chaque pays connaît les noms de ses principaux responsables, des membres de leur famille et de leurs proches, et pourrait aider les banques et les autorités chargées de l'application de la loi en rendant ces informations publiques.

La société civile et les citoyens peuvent également jouer un rôle. Souvent, les listes en langue anglaise de personnes politiquement exposées ne contiennent pas les informations figurant dans les rapports publics rédigés dans d'autres langues. Les journalistes et les citoyens pourraient apporter une aide considérable aux producteurs et aux utilisateurs de listes commerciales de personnes politiquement exposées s'ils incluaient les principales informations accessibles au

public dans un « wiki » en langue anglaise.

Le Secrétariat et les opérations de terrain de l'OSCE mettent un certain nombre d'outils à la disposition des États participants. Au niveau technique, nous contribuons à mettre en place des formations, à produire des manuels et à maintenir des réseaux d'experts. Sur le plan politique, nous fournissons une plate-forme pour échanger des bonnes pratiques et repérer les manques de volonté politique.

Reste à savoir si les États de l'OSCE, à l'est et à l'ouest de Vienne, utilisent les outils fournis par l'OSCE et dans quelle mesure. La limite à ce que l'on peut faire dépendant de ce que l'on est prêt à tenter, je conclurai en soumettant l'idée suivante : pourquoi ne pas créer une initiative volontaire pour les pays qui souhaitent surveiller mutuellement les activités financières des ministres, chefs d'État et de leurs familles lorsque des écarts apparaissent par rapport à leurs déclarations officielles de patrimoine et de revenus ? Un seul pays, ou une seule banque, ne peut pas avoir un tableau complet des activités financières d'une personne exposée politiquement, mais un contrôle mené conjointement dans un certain nombre de pays peut fournir une vision beaucoup plus globale et précise.

Un effort international concerté visant à surveiller les personnes politiquement exposées au plus haut niveau renforcera la confiance entre tous ceux qui ont choisi de respecter la norme commune, qui est de déclarer ses revenus et son patrimoine. S'il est effectivement mis en œuvre, le système répondra directement aux vœux exprimés dans la Déclaration de Dublin, à savoir que l'argent qui aurait pu être volé et transféré à l'étranger restera dans le pays de la personne exposée politiquement, où elle produira des biens publics et renforcera la sécurité.

Christian Larson est économiste auprès du Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales du Secrétariat de l'OSCE à Vienne.

Lectures complémentaires

À propos de la déclaration de Dublin : « La bonne gouvernance parmi les préoccupations du public », Communauté de sécurité, numéro 1/2013.

La Déclaration de Dublin peut être téléchargée du site : www.osce.org/cio/97968



La Cour de conciliation et d'arbitrage de l'OSCE a été créée en 1995, suite à la ratification par 12 États participants de la Convention relative à la conciliation et l'arbitrage (Convention de Stockholm), adoptée par le Conseil ministériel en 1992. Trente-trois États participants ont à ce jour ratifié la Convention. En septembre 2013, un nouveau Bureau de la Cour a été élu pour un mandat de six ans.

La Cour de conciliation et d'arbitrage de l'OSCE, située à Genève, est peut-être l'institution la moins bien connue de l'OSCE, d'autant qu'elle n'a pas été utilisée depuis sa création, il y a 18 ans. Pourquoi la Cour est-elle restée dans l'ombre pendant si longtemps ? Peut-être parce que même le monde diplomatique méconnaît ses caractéristiques attrayantes.

Contrairement à d'autres mécanismes de l'OSCE, la Cour a un fondement juridique. Pourtant, elle n'est pas uniquement un organe judiciaire, car elle associe sous un même toit deux mécanismes, la conciliation et l'arbitrage. Ces deux mécanismes sont ouverts à tous les États participants qui ont ratifié la Convention de Stockholm, mais pas à des parties privées, ni à l'OSCE en tant que telle.

La Cour peut être saisie d'un différend international, et la Convention n'indique pas de restriction quant à son objet. Mais sa compétence ne s'applique pas uniquement aux questions visées par les arrangements ou accords de l'OSCE.

La conciliation est une procédure souple. Elle peut être demandée unilatéralement par un État partie, mais plusieurs États participants peuvent également soumettre leur différend d'un commun accord. Le pouvoir d'une commission de conciliation se limite à formuler des recommandations, que les parties au litige sont libres d'accepter ou de rejeter.

Alors que l'OSCE offre de nombreuses possibilités de procédure de conciliation, y compris le « Mécanisme de La Valette », adopté en 1991, la Cour est son seul cadre d'arbitrage. Contrairement à la conciliation, l'arbitrage se termine par une décision juridiquement contraignante. Il est strictement lié au principe du consentement, qui est un des fondements de l'arbitrage international. La ratification de la Convention n'est qu'une première étape. La compétence de la Cour doit être acceptée, soit par une déclaration unilatérale, que les deux parties à un litige doivent prononcer, soit par un accord entre les parties.

La belle endormie

La Cour de conciliation et d'arbitrage

En ce qui concerne l'arbitrage, la Cour de l'OSCE est, inévitablement en concurrence, dans une certaine mesure, avec d'autres organes judiciaires de règlement des différends internationaux, à savoir la Cour internationale de justice, la Cour permanente d'arbitrage ou la Cour de justice de l'Union européenne. Dans le préambule de la Convention de Stockholm, les États parties soulignent qu'ils considèrent que la Cour joue un rôle auxiliaire à celui de ces organes. En cas de litige, les gouvernements qui souhaitent le soumettre à l'arbitrage devront peser les avantages et les inconvénients respectifs des voies de recours disponibles.

L'arbitrage rendu en vertu de la Convention de Stockholm a de nombreux avantages. Le nombre de juges n'est pas prédéterminé comme dans le cas de la Cour internationale de justice, où le seul moyen pour une partie qui ne serait pas représentée par l'un des 15 juges est de demander l'ajout d'un juge ad hoc. À la Cour de l'OSCE, deux des cinq membres du tribunal sont nommés comme arbitres permanents par les parties respectives. Tous les arbitres figurant sur la liste permanente sont des juristes très expérimentés, qui connaissent bien les spécificités de la pensée juridique européenne, et les arbitres neutres ne seront jamais nommés si l'une des parties s'y oppose, une caractéristique qui s'applique également aux commissions de conciliation. Tout groupe ainsi constitué mérite d'être pleinement soutenu.

Les États qui sont parties à la Convention de Stockholm supportent collectivement l'intégralité des dépenses liées à une commission de conciliation ou un tribunal arbitral, ce qui est la procédure appliquée dans le système des Nations Unies. En revanche, l'arbitrage peut devenir assez lourd sur le plan financier, puisque les parties au litige doivent assumer la charge financière que représentent les agents et conseils, mais aussi celle qui est liée aux arbitres qu'elles désignent.

Le fait que la structure institutionnelle existe déjà est un autre avantage de la Cour de l'OSCE, même si elle est

actuellement de dimension modeste compte tenu de l'absence de litiges réels depuis sa création.

Il est peu probable que la Cour soit saisie pour régler des litiges majeurs, mais cette institution est tout à fait appropriée pour mettre fin à des controverses qui ne sont peut-être pas marquées par de graves tensions politiques mais qui sont néanmoins difficiles à régler par la voie diplomatique et ont une incidence négative sur les relations de bon voisinage. Les gouvernements ne devraient pas oublier que la consultation d'un tiers neutre peut faire ressortir plus clairement les principaux éléments d'un différend et lui enlever toute connotation émotionnelle.

Le fait que la Cour ait sommeillé pendant une longue période ne devrait pas laisser penser qu'elle a perdu sa raison d'être, d'autant qu'il existe un certain nombre de conflits qui sont quelque peu occultés et qu'il serait utile d'aborder d'une manière ouverte et transparente. C'est précisément dans ce domaine que la Cour se tient prête à fournir son assistance pour assurer la paix et la stabilité en Europe.

Christian Tomuschat, professeur émérite de droit international public et de droit européen à l'Université Humboldt de Berlin, est Président de la Cour de conciliation et d'arbitrage de l'OSCE.

Pour en savoir plus sur la Cour de conciliation et d'arbitrage de l'OSCE :
www.osce.org/cca

« Nous avons
si bien intégré
la question du genre
qu'on ne la voit
même plus. »



Illustration basée sur une photo de Rowan Farrell.

Entretien avec Madeleine Rees, Secrétaire générale de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté.



Comment s'assurer que la fin de la guerre soit le début de la paix ? « En associant les femmes au processus de paix ». C'est l'une des réponses que la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté (LIFPL) apporte à cette question depuis près d'un siècle.

Quels sont les buts de la LIFPL ?

Notre organisation a été fondée en 1915 pour tenter de mettre fin à la Première Guerre mondiale. Mille cent trente-six femmes venues du monde entier ont traversé des frontières pour se réunir à La Haye et débattre des moyens de persuader les puissances neutres d'intervenir et d'exercer des pressions sur les nations belligérantes afin qu'elles fassent cesser le massacre. De toute évidence, cela n'a pas marché, mais l'analyse des causes profondes de la guerre à laquelle ces femmes ont procédé est quelque chose auquel nous restons attachés encore aujourd'hui. Notre objectif principal est d'œuvrer en faveur de la paix et de la liberté en défendant le droit et la responsabilité des femmes de participer à la prise de décisions sur tous les aspects de la paix et de la sécurité. Nous essayons de déterminer les causes profondes des conflits armés afin que des mesures puissent être prises pour y remédier. Parmi ces mesures figurent la démilitarisation, l'investissement dans la paix et le soutien apporté au système multilatéral en vue de l'utiliser pour prévenir les conflits.

Comment l'agenda du groupe a-t-il évolué au fil du temps ?

Les principes fondamentaux de notre action sont restés les mêmes, mais notre stratégie est aujourd'hui beaucoup plus intégrée. Nous avons toujours œuvré en faveur du désarmement même si, bien sûr, notre champ d'activités s'est élargi avec l'invention des armes nucléaires. Nous nous intéressons également aux violations des droits de l'homme comme cause de conflits armés. Et nous avons mis en place un programme de soutien à la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité, qui vise à assurer la participation des femmes, non seulement aux accords de

paix pour mettre fin aux conflits, mais également en tant que stratégie de prévention des conflits.

Il est important pour nous que ces programmes soient étroitement liés entre eux. Il est inutile de parler de prévention des conflits si on ne parle pas de désarmement, et inutile de parler de la participation des femmes sans parler des droits de l'homme.

Nous avons également un programme « Moyen-Orient et Afrique du Nord », qui a été lancé en réponse au Printemps arabe. Et l'analyse des disparités entre les sexes est un autre volet essentiel de notre travail.

Qu'est-ce que l'analyse selon le genre et pourquoi est-elle importante ?

L'analyse selon le genre, par opposition à l'analyse des discriminations entre les sexes, étudie les rapports de genre et la déconstruction de la masculinité comme un des éléments rendant les conflits possibles. S'intéresser uniquement aux ratios hommes-femmes ne suffit pas, et placer davantage de femmes à des postes de pouvoir n'influence pas nécessairement la dynamique que nous essayons de changer.

Le genre est quelque chose dont on a beaucoup parlé, mais qui a été très mal compris. Les organisations internationales se sont beaucoup concentrées sur l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes, mais, comme l'a déclaré quelqu'un de l'Organisation des Nations Unies, nous avons si bien intégré la question du genre qu'on ne la voit même plus.

Nous nous intéressons aux rapports de genre et à la déconstruction de la masculinité comme un des éléments rendant les conflits possibles. C'est l'un des grands domaines de la recherche scientifique. L'idée de base est que la violence peut être un produit des rapports de genre et que, pour comprendre les origines de cette violence et le processus de militarisation, vous devez vraiment examiner qui détient le pouvoir et comment ce pouvoir est exercé.

Tout se résume à la façon dont nous éduquons les jeunes garçons et les jeunes filles. Quand un garçon de trois ans trébuche, on le relève et on lui dit de se comporter comme un homme, tandis que si c'est une fille, on la prendra dans ses bras en lui disant que ce n'est pas grave. C'est là que tout commence – on endure les hommes afin d'en faire des pourvoyeurs.

Il existe une excellente étude, commandée par le Programme des Nations Unies pour le développement (elle n'a malheureusement pas été publiée), montrant comment fonctionne la psychologie masculine au cours de la période précédant un conflit. L'homme se comportera en protecteur, en pourvoyeur, en mari ou en père, mais, à mesure que la situation évolue, il se verra en guerrier, en protecteur d'un type différent, ayant accès à des femmes, et ainsi de suite. Il s'écarte ainsi de son rôle habituel et développe cette masculinité violente. Nous avons vu ce phénomène se manifester, de manière horrible, dans le contexte de la Bosnie avec la traite des êtres humains qui y était pratiquée.

Vous avez de nombreuses années d'expérience en tant qu'avocate spécialisée dans les droits de l'homme en Bosnie-Herzégovine. Pouvez-vous nous parler du récent projet de la LIFPL d'organiser une rencontre entre femmes syriennes et bosniaques ?

En février, nous avons invité 25 femmes de Syrie à venir en Bosnie pour un échange d'idées avec leurs collègues locales. Les femmes bosniaques ont essuyé de rudes coups, dont elles ont tiré un certain nombre d'enseignements. Cela avait commencé par leur exclusion des préparatifs de l'accord de paix qui a mis fin à la guerre en 1995. L'Accord de Dayton a institutionnalisé les dimensions ethniques du conflit au détriment de toute autre analyse.

Les possibilités pour les femmes de faire partie du processus politique et d'œuvrer ensemble en faveur du changement s'en sont trouvées considérablement réduites. Il était clair pour nous que, dans le contexte syrien, les femmes étaient également exclues. Nous souhaitons travailler

avec les femmes syriennes afin de déterminer ce que l'on pouvait faire pour les associer aux négociations de paix avant qu'un accord quelconque n'intervienne, afin qu'elles puissent influencer le processus de transition.

Je dois dire que voir combien les femmes bosniaques avaient appris et accompli en luttant contre le système, le cadre constitutionnel qui a créé les divisions, a été une de mes expériences les plus incroyables. Cela a énormément aidé les femmes syriennes. Elles ont ressenti la solidarité des femmes bosniaques, qui avaient vécu les mêmes atrocités qu'elles.

Les femmes bosniaques ont pu encourager leurs collègues syriennes en disant à ces dernières qu'elles étaient nettement plus avancées qu'elles ne l'étaient en Bosnie après trois années de conflit, car elles ont bénéficié de beaucoup plus de soutien. Et il y a aussi l'Internet, qui facilite considérablement l'organisation et la participation. Certes, on n'y a pas accès partout en Syrie, mais, là où c'est possible, cela a rendu les communications d'autant plus faciles.

Les Syriennes ont pu, pour leur part, inciter les femmes bosniaques à l'action dans le cadre des manifestations anti-gouvernementales qui étaient en cours dans le pays à ce moment-là. « Vous devriez faire entendre vos voix », ont-elles déclaré. Nous travaillons actuellement avec ces femmes bosniaques pour recréer la solidarité qu'elles avaient connue, recréer une dynamique du changement.

Prévoyez-vous de célébrer le centenaire de la LIFPL l'année prochaine ?

Nous allons organiser une grande fête à La Haye, ville dans laquelle notre organisation a vu le jour. Notre Congrès triennal, qui est l'organe de prise de décisions de la LIFPL, se tiendra en avril avant une conférence internationale dans le cadre de laquelle nous coopérerons avec les femmes lauréates du prix Nobel pour inviter des femmes et des hommes du monde entier à examiner ce qui a été accompli et ce qui doit encore l'être pour que la paix et la sécurité deviennent une réalité.

Les propos de Madeleine Rees ont été recueillis par Maria Kuchma.



Le monde universitaire et l'OSCE

Un nouveau réseau méditerranéen

Lancé récemment, le New-Med Network regroupe des experts inspirés par leur attachement commun à la paix et à la sécurité dans la région méditerranéenne et leur intérêt pour les moyens grâce auxquels l'OSCE peut faire progresser la coopération méditerranéenne.

Les débats ont été amorcés au cours d'un atelier soutenu par la Compagnia San Paolo de Turin et qui s'est déroulé dans cette ville les 4 et 5 juin. Le séminaire international « Vers Helsinki+40 : l'OSCE, la Méditerranée globale et l'avenir de la sécurité coopérative », parrainé par la Présidence suisse de l'OSCE et la Présidence italienne de l'Union européenne, se tiendra à Rome le 18 septembre 2014.

Le réseau de groupes de réflexion de l'OSCE

Le réseau OSCE de groupes de réflexion et d'établissements universitaires a publié les résultats de sa première étude, « Threat Perceptions in the OSCE area », en avril 2014. Une deuxième étude, consacrée à l'avenir des opérations de terrain de l'OSCE, est en cours d'élaboration et sera présentée à l'automne. Pour les informations les plus récentes en la matière, consultez le site : osce-network.net.



La boîte de Pandore du journalisme ?

Le journalisme ouvert est une nouvelle pratique dans le cadre de laquelle les journalistes professionnels associent les commentateurs des médias sociaux, les twitteurs et les blogueurs à la rédaction des articles qui informent l'opinion mondiale. Quels problèmes réglementaires, juridiques et éthiques cette pratique soulève-t-elle ? Le 5 mai, la Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias a invité des journalistes, des experts et des décideurs à Vienne pour y analyser les promesses et les écueils du journalisme ouvert. Voici quelques-uns de leurs commentaires :

« Si l'on me demandait de résumer la conférence de Vienne en un seul mot, je dirais "diversité". La gamme des attitudes allait d'une insistance absolue sur l'impact positif de l'Internet et des médias sociaux à la mise en exergue des problèmes que pose un espace ouvert pour les médias indépendants, le journalisme d'enquête et le contenu des médias. C'était la preuve que j'étais dans un lieu de débats animés et de nombreux arguments différents. En d'autres termes, je me trouvais au bon endroit ! »

Boro Kontić
Directeur, Mediacentar Sarajevo
Bosnie-Herzégovine

« Parler de journalisme ouvert signifie-t-il que le journalisme était jusqu'à présent fermé ? », s'interrogeait un des participants à la réunion. Cette question m'a quelque peu intrigué. D'un côté, bien sûr, faire du bon journalisme a toujours consisté à être ouvert à notre public, nos lecteurs. D'une certaine manière, rien n'a donc changé. Mais, comme l'a dit un autre participant, on ne peut plus guère parler de lecteurs. Il vaut mieux dire "ceux que l'on appelait auparavant les

lecteurs". Toute la notion d'ouverture est, par conséquent, replacée dans un contexte dans lequel il n'y a plus de lecteurs au sens traditionnel du terme. Nous avons des gens qui veulent avoir leur mot à dire sur la façon dont le journalisme est pratiqué ; ils veulent exercer une influence sur le contenu, de la manière dont les questions sont posées à celle dont les sujets sont présentés.

Je travaille pour une ONG active dans le domaine du journalisme d'enquête en Hongrie, Atlatzo.hu, dont la raison d'être est d'expérimenter avec le journalisme ouvert. Grâce à différents outils de crowdsourcing, nous donnons la possibilité aux citoyens de faire partie de notre journalisme en utilisant notre moteur de demande d'accès à l'information (KiMiTud.org), le site Internet de dénonciation anonyme de la corruption, version hongroise d'Ipaidbribe.com (fizettem.hu), ou la plateforme de divulgation anonyme d'informations (MagyarLeaks). Ce sont les citoyens qui, dans le fond, sont responsables des sujets traités par Atlatzo.hu. Nous leur demandons également de participer à notre

fonctionnement en offrant bénévolement leurs services ou en faisant des contributions financières.

Je suis convaincu que nous, les journalistes, entrons dans une ère nouvelle et fascinante : la technologie permettra au journalisme d'être plus ouvert que jamais auparavant aux citoyens qu'il est censé servir. »

Attila Mong
Atlatzo.hu
Hongrie

« Pour moi, le journalisme ouvert – et je parle bien du journalisme ouvert et non du journalisme citoyen, les définitions sont importantes – se résume à la reconnaissance, par les journaux et les journalistes, que l'Internet a changé du tout au tout la relation avec leurs lecteurs. Ce changement est dû, en grande partie, au fait que, si les nouvelles étaient jusqu'à présent à sens unique et que les lecteurs étaient des consommateurs (plus ou moins passifs) des informations dont les journaux décidaient de leur faire part, les possibilités instantanées de communication de masse offertes par l'Internet signifient que les lecteurs

sont désormais bien plus que de simples destinataires : ils sont à la fois contributeurs (ils nous fournissent des idées et un apport pour notre travail), correcteurs (ils commentent et corrigent promptement notre travail lorsque nous nous sommes trompés) et distributeurs (ils jouent un rôle essentiel en faisant en sorte que nos articles soient lus plus largement).

En ce qui me concerne, cela signifie que nous avons le devoir de les associer nettement plus à notre travail que ce n'était traditionnellement le cas, en leur demandant de nous aider par un apport spécialisé, leur expérience ou leurs contacts, et en les consultant davantage au cours du processus journalistique. Bien entendu, cela n'est ni possible, ni même parfois souhaitable, pour chaque article. Mais l'implication accrue de "ceux que l'on appelait auparavant les lecteurs" est, à mon avis, efficace (elle produit du bon journalisme), bénéfique (elle établit des passerelles entre nos lecteurs et nous) et elle est nécessaire (pour dire les choses simplement, les lecteurs s'y attendent et, si nous ne changeons pas nos méthodes de travail, ils cesseront de nous écouter).

Cela ne veut pas dire que nous devons abandonner nos principes journalistiques : aujourd'hui plus que jamais, nous devons faire preuve d'une précision, d'une objectivité et d'un équilibre sans faille, car c'est ce qui fera la différence sur Internet. Mais, si nous n'évoluons pas, nos jours sont comptés. »

Jon Henley
The Guardian
Royaume-Uni

« J'ai été honorée de participer à cette réunion extraordinaire consacrée à la liberté de la presse, et à l'avenir du journalisme dans son ensemble. Elle a permis aux régions de faire entendre leurs voix dans toute leur diversité et aux experts de donner leur avis sur les principales questions relatives au

développement actuel des médias : législation, normes professionnelles, convergence, sécurité, solidarité des professionnels des médias et nouveaux défis pour la liberté d'expression.

Nous nous sommes tous – journalistes, dirigeants d'organisations de médias et professionnelles, chercheurs et défenseurs des droits de l'homme – clairement rendus compte qu'il était nécessaire de se rencontrer plus souvent pour parler à intervalles réguliers des questions brûlantes liées au développement des médias. Il était également manifeste que la sensibilisation et l'éducation aux médias étaient indispensables, et nous nous sommes réjouis d'apprendre que l'OSCE prévoyait d'organiser d'autres rencontres avec des responsables politiques et des décideurs de la région.

Le journalisme ouvert est une nouvelle réalité des médias internationaux, mais le journalisme traditionnel, basé sur des normes d'éthique et de qualité, en tant que bien public, est encore plus important aujourd'hui. Nous devrions en parler davantage et procéder à un échange d'expériences en la matière, l'OSCE me paraissant jouer un rôle vraiment pionnier à cet égard. »

Nadezhda Azhgikhina
Secrétaire de l'Union russe des journalistes
Vice-Présidente de la Fédération européenne des journalistes
Fédération de Russie

« Nous sommes sans aucun doute tous d'accord pour dire qu'Internet et les médias sociaux ont considérablement influencé le journalisme traditionnel et contribué, en particulier, à la crise actuelle du journalisme et des médias traditionnels. Incontestablement, les médias sociaux ont brisé le monopole sur la vérité – un point mentionné à plusieurs reprises aujourd'hui – ce qui est, en soi, une importante contribution et un important progrès pour la liberté d'expression et, j'en suis convaincu, pour la liberté de la presse. "Ceux que l'on appelait auparavant les lecteurs" »

sont devenus le gendarme du gendarme, le messenger du messenger, et une voix alternative très forte face au journalisme et aux médias traditionnels.

Peut-être pouvons-nous commencer à diviser le journalisme ouvert en deux grandes catégories, exactement comme nous le faisons pour le journalisme traditionnel : il y a la "qualité" et le "sensationalisme". Le journalisme de sensation a toujours été très populaire. Il est donc tout à fait possible que le journalisme ouvert soit, en grande partie, sensationnaliste, mais c'est aussi le cas du journalisme traditionnel. La question, très importante pour nous, est donc de savoir si le premier groupe, qui pratique un journalisme ouvert de qualité, a besoin d'être protégé par nous, par notre Bureau et par d'autres organisations œuvrant en faveur de la liberté des médias. Cette question soulève des problèmes juridiques.

Le journalisme n'est pas, en soi, une profession sacrée. Elle est celle de millions de personnes. Si ces dernières pratiquent le journalisme, elles devront exercer des activités apparentées au journalisme, dans la mesure où elles auront des responsabilités dans un sens très large de ce terme et – comme on l'a également mentionné aujourd'hui – une partie essentielle de ces responsabilités réside dans l'attachement aux valeurs de la profession. »

Andrey Georgievich Rikhter
Directeur du Bureau de la Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias

Lectures complémentaires

Pour ne pas manquer la suite du débat, trouver des entretiens et des documents d'orientation, consultez le site : www.osce.org/event/open-journalism

La magie du

football

L'ONG danoise Cross Cultures Project Association est active dans les pays qui sortent de la guerre civile. Grâce au football, elle donne aux jeunes de ces pays une autre vision du monde que celle de la défiance et de la haine.

Les stages Open Fun Football Schools permettent aux garçons, filles, entraîneurs et bénévoles de se réunir dans la joie, l'amitié et la bonne humeur par-delà les clivages religieux, ethniques ou politiques, et de passer cinq journées intenses pendant lesquelles les règles du jeu priment sur le reste. Pour les organisateurs ces quelques jours sont un « îlot de chance ».

Ces Open Fun Football Schools, c'est aussi l'histoire d'un homme animé par l'ardent désir de conjurer les horreurs de la guerre et de faire régner la joie de la réconciliation.

« Le foot c'est une émotion. Il y a dans ce sport un sens de l'ensemble et un rythme qui lui donnent une qualité particulière. Et ce qu'il y a de merveilleux, pour moi, c'est qu'il n'est nul besoin d'être une super star du foot pour vivre ces moments extraordinaires. Je suis persuadé que tous les sportifs, quel que soit leur niveau, ont connu ces moments où le temps, l'espace et le jeu ne font qu'un et transcendent l'instant présent. »

C'est ainsi qu'Anders Levinsen, Directeur général de la Cross Cultures Project Association, décrit le principe de fonctionnement des stages Open Fun Football Schools, un concept qu'il a lancé en 1998 dans une Bosnie-Herzégovine déchirée par la guerre.

Levinsen a été un témoin direct des atrocités de la guerre. En tant que Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés en Bosnie-Herzégovine centrale et du Nord-Est de 1992 à 1993, il a tenté en vain de mettre en place un corridor humanitaire pour l'évacuation des 40 000 hommes, femmes et enfants pris au piège dans l'enclave assiégée de Srebrenica au pire moment du conflit. « L'évacuation a été un échec, comme d'ailleurs l'approche de l'ONU en général dans le cadre de ce conflit. Cela m'a poussé à démissionner », dit-il.

Dès lors il a travaillé inlassablement à opposer les statistiques de la joie à celles, tragiques, de la guerre. Six ans après le massacre de Srebrenica, il a pu retourner sur place avec 200 garçons et filles serbes de Bosnie et le même nombre d'enfants musulmans de Vogosca, une petite ville à côté de Sarajevo, où leurs familles avaient trouvé refuge. Ils ont joué au foot. Voilà comment il décrit le sentiment de libération provoqué par cette journée sportive :

« Les enfants musulmans sont descendus du bus. Les enfants serbes qui attendaient patiemment, alignés en quatre rangs, ont d'eux-mêmes commencé à applaudir, suivis par les quelque deux cents ou trois cents spectateurs venus pour l'occasion. C'était une réaction parfaitement inattendue.

L'ambiance était extraordinaire. On avait l'impression que le terrain vibrait au rythme de la musique que nous avions apportée avec nous et qui résonnait dans les mégaphones du stade. Les entraîneurs, anciens ennemis, jouaient maintenant avec les enfants en criant de joie et d'entrain comme des gosses. Ça bougeait de partout. Cent quarante ballons de foot, 30 cerceaux et cordes à sauter qui volaient dans les airs et 400 enfants qui jouaient en équipes, qui riaient, qui applaudissaient, qui criaient « tope là ! », comme si c'était la chose la plus naturelle au monde.

« On sentait les cœurs battre à l'unisson et je crois bien que c'est ce qui fait toute la magie de nos Open Fun Football Schools dans les Balkans. Je voyais les souvenirs terrifiants de la guerre en Bosnie s'estomper, chassés par un sentiment de légèreté et de paix. C'était comme si mes oreilles bouchées après un vol rude en avion se débouchaient enfin. »

Une thérapie de la joie, simple à pratiquer et qui aide des milliers d'enfants à poser les bases d'une nouvelle vision de la vie. Aujourd'hui, la Cross Cultures Project

Association gère des écoles Open Fun Football dans les Balkans, en Moldavie, en Ukraine et au Moyen-Orient.

En 2011 une dimension de police de proximité est venue s'ajouter à la dimension ludique, lorsque la Cross Cultures Project Association a entamé une coopération avec la School+Sport+Police (SSP), la principale institution danoise pour la prévention de la criminalité. Cette association fonde son action depuis 30 ans sur le principe qu'une prévention efficace de la délinquance juvénile doit impliquer de façon étroite et coordonnée toutes les personnes qui sont en contact quotidien direct avec les enfants, les adolescents et leurs parents. Ensemble, les deux associations travaillent désormais à la mise en place de réseaux transversaux de prévention de la criminalité au sein des communautés locales.

Un projet de prévention d'envergure est ainsi en cours en Géorgie. La police de proximité représente également un aspect important dans l'action des stages Open Fun Football Schools en Ukraine. Tout au long de la crise actuelle, des enfants ont pu surmonter les barrières ethniques grâce au football. Aux mois de janvier et février, 11 stages de football ont été organisés en Crimée, suivis de dix autres à la fin du mois de mai, pour célébrer la semaine du football de base de l'UEFA. En Ukraine, deux policiers de proximité accompagnent toujours les stages. Un accord de coopération de cinq ans entre les Open Fun Football Schools, le Ministère de l'intérieur et le Ministère de l'éducation permet d'utiliser systématiquement ces écoles pour la prévention de la délinquance juvénile.

Plus de 1500 stages Open Fun Football Schools, d'une durée de cinq jours, ont été organisés pour 340 000 garçons et filles âgés de 7 à 12 ans ; 500 000 enfants ont pu profiter des « funfestivals » d'une journée ; 70 000 volontaires ont été recrutés et formés en tant que leaders locaux, entraîneurs et entraîneurs adjoints ; 48 000 parents et fonctionnaires municipaux ont pu assister aux divers ateliers et réunions de parents. Cet été, les écoles Open Fun Football s'apprêtent à fêter leur millionième participant.

Pour plus d'information sur les Open Fun Football Schools et l'activité de police de proximité de la Cross Cultures Project Association, consultez le site Internet de l'association : ccpa.eu.



Victor-Yves Ghebali (†)

Le rôle de l'OSCE en Eurasie, du sommet de Lisbonne au Conseil ministériel de Maastricht (1996-2003)

By Alexandre Lambert

Ce nouvel ouvrage magistral du regretté Victor-Yves Ghebali est incontournable pour quiconque s'intéresse à l'OSCE, à la coopération multilatérale en matière de sécurité et au contexte géopolitique de cette communauté régionale de sécurité unique, qui réunit la région euro-atlantique et l'Eurasie.

Cette somme porte la marque de son auteur, ancien professeur à l'Institut de hautes études internationales de Genève, et qui, pour beaucoup, restera « M. OSCE ». Écrit en français, l'ouvrage, de 800 pages (et 13 chapitres), comprend un très grand nombre de références et de documents. Cette monographie est le troisième et dernier volume d'une histoire de l'OSCE. Le premier volume traite de la période de la guerre froide (1973–1989) et le deuxième concerne l'époque post-communiste (1990–1996).

La période étudiée a connu deux événements géopolitiques majeurs. Premièrement, l'élargissement de l'UE et de l'OTAN, principalement dans l'Europe post-communiste, ainsi

que les ripostes correspondantes de la Fédération de Russie, marquées par un changement de politique entre le Président Eltsine et le Président Poutine au seuil du nouveau millénaire.

Deuxièmement, les attaques terroristes du 11 septembre, qui ont eu une incidence considérable sur l'agenda de l'OSCE et ont contribué, paradoxalement et au moins partiellement, à maintenir un fil conducteur avec ce que l'auteur a appelé dans son ouvrage le « problème russe ».

Victor-Yves Ghebali brosse un tableau très précis de la dynamique des changements géopolitiques tout en analysant en profondeur la façon dont l'OSCE a réussi à appliquer son approche globale de la coopération en matière de sécurité aux nouveaux défis : criminalité organisée, traite des êtres humains, trafic d'armes et de stupéfiants et terrorisme. Il souligne parallèlement que le mérite de l'OSCE est de fonder explicitement son action sur le principe de sécurité indivisible et coopérative dans une zone géographique façonnée par les tensions géopolitiques. À l'OSCE, les États-Unis et la Russie « siègent de concert », fait remarquer l'auteur, qui nous apprend que si cette organisation joue un rôle auxiliaire ou complémentaire à celui d'autres organisations régionales comme l'OTAN

ou l'UE, sa valeur ajoutée est cependant « loin d'être négligeable ».

L'ouvrage est préfacé par Lamberto Zannier, Secrétaire général de l'OSCE, qui affirme que si le professeur Ghebali était le « critique le plus exigeant » de l'OSCE, il était aussi « son plus ardent défenseur ». Ce travail considérable est destiné aussi bien aux universitaires qu'aux diplomates. Lorsque le professeur a disparu, en 2009, la communauté de l'OSCE a perdu un membre irremplaçable.

Ce troisième volume a été publié à titre posthume par la maison d'édition Bruylant, grâce à une autorisation de la famille du professeur Ghebali et à un accord entre le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées (Genève, DCAF) et le Ministère suisse des affaires étrangères, qui a permis de faire paraître l'ouvrage en 2014, pendant la présidence suisse de l'OSCE.

Il est peut-être dommage que ce livre soit uniquement disponible dans sa langue originale, le français. Aucune autre publication n'a étudié et analysé l'OSCE dans le temps et dans l'espace avec autant d'acuité. La situation actuelle en Ukraine a replacé l'OSCE au centre des écrans radars. Cette œuvre monumentale n'est pas uniquement un récit historique des événements passés. Elle remet aussi en perspective ce qui se passe aujourd'hui.

Alexandre Lambert est directeur d'études et professeur à l'École de formation internationale à Genève.

La trilogie de Victor-Yves Ghebali est composée des trois volumes suivants :

La diplomatie de la détente – La CSCE d'Helsinki à Vienne (1973-1989), Bruxelles : Bruylant, 1989.

L'OSCE dans l'Europe post-communiste, 1990-1996, Bruxelles : Bruylant, 1996.

Le rôle de l'OSCE en Eurasie, du sommet de Lisbonne au Conseil ministériel de Maastricht (1996-2003), Bruxelles : Bruylant/DCAF, 2014.



Photo OSCE/Yulia Samus

OSCE CAFÉ DE SÉCURITÉ

Si vous êtes à Vienne, ne manquez pas de passer au Café Korb, au cœur du 1er arrondissement, pour un « Café de l'OSCE ». Organisé par Communauté de sécurité, le premier « Café de l'OSCE » s'est déroulé le 4 juillet et a offert une chance rare d'échanger de vive voix avec ceux qui participent personnellement à l'opération d'observation de l'OSCE en Ukraine. Lors du second « Café de l'OSCE », le 22 juillet, un diplomate, un agent de terrain et un historien ont partagé leurs visions diverses du fonctionnement de l'Organisation.

Pour plus d'informations ou pour s'inscrire à une manifestation, envoyez un courriel à : oscecafe@osce.org.

Leveraging Anti-Money Laundering Regimes to Combat Trafficking in Human Beings Publié par le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales, la Représentante spéciale et Coordinatrice de l'OSCE pour la lutte contre la traite des êtres humains et le Département des menaces transnationales (Anglais)

Protection Checklist: addressing displacement and protection of displaced populations and affected communities along the conflict cycle Publié par le Centre de prévention des conflits (Anglais)

A comparative study for women MPs in the OSCE region Publié par le BIDDH (Anglais)

Guidelines on the Protection of Human Rights Defenders Publié par le BIDDH (Anglais)

Baseline study on cross-border mobility in the OSCE region Publié par le BIDDH (Anglais)

Integrating a Gender Perspective into Internal Oversight within Armed Forces Publié par le BIDDH (Anglais)

Un nouveau manuel de l'OSCE

La police de proximité peut représenter une stratégie efficace pour contribuer à réduire la délinquance et améliorer la sécurité locale élargie dans le respect des normes démocratiques de maintien de l'ordre. Avec la mise en place d'une planification et d'une préparation adéquates, la police de proximité peut aussi apporter une contribution tangible et durable à la lutte contre le terrorisme, tout en respectant les droits de l'homme et la primauté du droit.

L'OSCE vient de publier un nouveau manuel dans la série consacrée à la police, contenant des conseils d'ordre pratique. Ce manuel vise à contrer les risques et maximiser les avantages potentiels d'une police de proximité pour la prévention du terrorisme, ainsi que pour la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation qui engendrent le terrorisme.

Le manuel donne un bref aperçu conceptuel de la question, avec un glossaire et des indications utiles pour la mise en œuvre, notamment en ce qui concerne l'analyse du risque, la formation et l'évaluation de projets. Il contient en outre 26 études de cas, avec des exemples d'efforts déployés par les forces de l'ordre pour entrer en dialogue avec les jeunes.

Preventing Terrorism and Countering Violent Extremism and Radicalization that Lead to Terrorism : a Community-Policing Approach, publié conjointement par le Département des menaces transnationales et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH), grâce au soutien financier de l'Australie, de la Suisse, des États-Unis et du Liechtenstein. Disponible en albanais, arabe, bosniaque, anglais, russe et serbe.

Téléchargez le manuel en ligne ici : <http://www.osce.org/atu/111438>

Riblja čorba

Bački Monoštor, un petit village de Serbie situé le long d'un bras mort du Danube, a été soumis aux caprices du fleuve et aux inondations depuis des siècles. Il est aussi connu pour sa riblja čorba, soupe de poisson traditionnelle cuisinée par les pêcheurs locaux. La cuisine ici est une affaire d'hommes avec des recettes secrètes qui se transmettent de génération en génération. Miodrag Sandini, dont la soupe a été primée à maintes reprises, a bien voulu partager avec nous quelques-uns de ses secrets : « Le poisson doit être d'excellente qualité ; 80 % de carpe, dont il faut enlever les branchies et les dents, parce qu'elles donnent un goût amer ; 20 % de poissons divers, avec au moins deux ou trois brochets à cause de leur arôme exceptionnel. Il faut aussi ajouter des poivrons de Bački Monoštor, doux et piquants. »

Pour goûter une vraie riblja čorba il faut venir à Bački Monoštor dans la deuxième semaine du mois d'août, au moment du festival de Bodrog. Bodrog est le nom d'une ville antique qui, dit-on, se dressait jadis à l'emplacement du village, puis a disparu sans laisser de trace, sans doute engloutie par les eaux du Danube.

